

Wolfgang Ockenfels

**DIX COMMANDEMENTS
POUR L'ÉCONOMIE**

Introduction de

Marie-Luise Dött, membre de parlement Allemand

Traduction du Dr. Anatole Zoé DOVONOU et de Mme A. ELMENDORFF-PFEIFER

BKU (l'Association des Entrepreneurs Catholiques) en coopération
avec

Ordo socialis

Original (publiez en Allemagne):

Wolfgang Ockenfels, OP

10 GEBOTE FÜR DIE WIRTSCHAFT

Séries: Beiträge zur Gesellschaftspolitik, No. 37

Editor: Bund Katholischer Unternehmer e.V. (l'Association des Entrepreneurs

Catholiques) Cette association a été fondée en 1949 et compte environ 1.200 membres

tels que des entrepreneurs, des personnes travaillant à leur propre compte et des cadres.

Sur le plan fédéral la BKU est subdivisée en 36 groupements diocésains. Les groupes de

travail de la BKU développent des conceptions innovatrices relatives aux problèmes

actuels de la politique économique et sociale.

Georgstr. 18 • 50676 Köln • www.bku.de

Tel: 0221-272 37-0 • Fax: 0221-2 72 37-27 • E-mail: service@bku.de

Octobre 2006

ISBN 3-00-019903-9

ISBN 978-3-00-019903-5

Traduction et numérisation sponsorisé et organisé par:

ORDO SOCIALIS

Association Scientifique pour la Promotion de la Doctrine Sociale Chrétienne

Wissenschaftliche Vereinigung zur Förderung der Christlichen Gesellschaftslehre e.V.

Les membres du Comité Exécutif sont mentionnés sous : www.ordosocialis.de

Centrale: Georgstr. 18 • 50676 Köln (Cologne) • Allemagne

Tel: 0049 (0)221-27237-0 • Fax: 0049 (0)221-27237-27 •

E-mail: gf@ordosocialis.de

Les droits de publication et traduction sont réservés et peuvent être accordés sur demande. Veuillez contacter ORDO SOCIALIS.

REMERCIEMENTS

Je tiens à exprimer mes vifs remerciements à Mme A. ELMENDORFF-PFEIFER (Düsseldorf) et au Dr. Anatole Zoé DOVONOU (République du Bénin) pour avoir contribué généreusement à la traduction française de cet ouvrage

WOLFGANG OCKENFELS

TABLE DES MATIERES

Préface	5
Introduction	7
Retour dans l'avenir des Dix Commandements de Dieu	7
I. VALEURS MORALES RECHERCHEES	11
1. Du changement des valeurs au relativisme des valeurs	11
2. Les personnes en tant que sujets agents	12
3. Corruption de la morale	13
Péché originel, corruption, vice	13
Phénomènes historiques	14
Manifestations et définitions	15
Normes et conditions	17
4. Une critique morale qui défie	18
5. Contrainte légale et liberté morale	20
6. La Liberté a besoin d'orientation	
II. DIX COMMANDEMENTS DE DIEU POUR LES ENTREPRENEURS	25
Premier Commandement de Dieu: Je suis le Seigneur, ton Dieu.	
Tu ne dois pas avoir d'autres dieux à côté de moi	25
Deuxième Commandement de Dieu: Tu ne dois pas déshonorer le nom de Dieu	28
Troisième Commandement de Dieu: Tu dois sanctifier le jour du Seigneur	30
Quatrième Commandement de Dieu: Tu dois honorer ton père et ta mère	32
Cinquième Commandement de Dieu: Tu ne dois pas tuer	34
Sixième Commandement de Dieu: Tu ne dois pas commettre d'adultère	37
Septième Commandement de Dieu: Tu ne dois pas voler	38
Huitième Commandement de Dieu:	
Tu ne dois pas témoigner faussement contre ton prochain	43
Neuvième Commandement de Dieu:	
Tu ne dois pas convoiter la femme de ton prochain	46
Dixième Commandement de Dieu:	
Tu ne dois pas convoiter le bien de ton prochain	49
III. VALEURS ET APPLICATIONS	53
1. Egal et inégal, pauvre et riche	53
2. Moyens pour sortir de la corruption	54
3. Valeurs fondamentales et vertus	57
4. Liberté, péché, responsabilité	60
5. Délibérations complexes	63
6. Entre coûts et bénéfices	64

P R E F A C E

La main sur le cœur: connaissez-vous les Dix Commandements de Dieu? Vous avez certainement déjà entendu une fois dire qu'ils existent. Mais pouvez-vous réciter tous les dix? Et si oui, connaissez-vous l'importance et les fondements de ces vérités pour une vie accomplie, vérités si simples et atemporelles ?

Les questions relatives à la vérité et aux valeurs [morales] sont actuellement en haute conjoncture - surtout celles qui ont rapport aux activités de l'entrepreneur. L'Association des Entrepreneurs Catholiques (BKU) est convaincue qu'une gestion d'entreprise imprégnée des valeurs fondamentales chrétiennes est une base solide pour une activité entrepreneuriale réussie sur le plan financier et humain.

Les Dix Commandements de Dieu constituent un fondement essentiel de ces valeurs. Eu égard aux discussions actuelles sur les valeurs [morales], les temps sont propices pour donner un nouvel élan à ces anciennes règles. L'auteur du présent livre, Prof. Dr. Dr. Wolfgang OCKENFELS, les qualifie de "dénominateur commun normatif de la morale mondiale de l'avenir". C'est pourquoi, en accord avec OCKENFELS, un petit groupe de travail du BKU a ajouté l' « Action Moïse » au texte original des « Dix Commandements de Dieu pour les entrepreneurs ».

En tant qu'aumônier du BKU, OCKENFELS a repris ce matériau de base et l'a élargi pour en faire ce livre. D'abord il interprète chacun des Dix Commandements de Dieu tout en l'élargissant au quotidien de l'entrepreneur. Mais il n'en reste pas là. OCKENFELS explique en plus les présupposés théologiques et les interprétations des commandements. En lisant le texte, le lecteur apprend au passage combien sont actuels les anciens Pères de l'Eglise, comme par exemple Thomas d'Aquin dans la justification de la propriété privée.

Sur ce chemin OCKENFELS fait de temps à temps des détours et invite à la discussion - comme par exemple sur la corruption et la justice fiscale. C'est ainsi qu'il a écrit un livre de réflexion, et non pas un livre de méditation. Car OCKENFELS ne serait pas OCKENFELS s'il n'enfonçait pas sa plume dans certaines plaies. Le moraliste social de Trêves, avec son humour au sens profond, s'aventure à aborder certains sujets brûlants et les expose:

- que l'on aime bien attendre d'autrui l'accomplissement des obligations morales ;
- que les « vertus secondaires » comme la ponctualité, le sens d'ordre, la propreté, l'assiduité et la disponibilité à servir sont de nouveau perçues comme indispensables pour la morale du travail et la morale de paiement d'une société de services ;
- qu'ici en Allemagne, la jalousie est souvent confondue avec la justice sociale - et cette dernière de nouveau confondue avec un égalitarisme pur et simple ;
- que l'Etat pratique la mise sous tutelle de ses citoyens, lorsqu'il continue à leur enlever les possibilités de s'éprouver librement sur le plan moral. Dans la jungle du droit fiscal, dans la forêt des articles du droit de travail et du droit social même les experts ont des difficultés à s'y retrouver.

Les Dix Commandements de Dieu représentent de manière simple et claire une aide d'orientation pour une vie réussie dans notre monde complexe. Et à tous ceux qui n'ont pas la mémoire pour retenir ces dix règles, OCKENFELS offre encore un résumé: C'est ainsi que Karl Otto HONDRICH a formulé dans la « Loi de la réciprocité » un règlement central: Toute justice provient de la loi « à bon chat, bon rat » - "Wie du mir, so ich dir".

C'est dans ce sens que je vous souhaite une lecture stimulante.

Cologne/Berlin, septembre 2006.

Marie-Luise DOTT, membre du Bundestag (Parlement allemand) Présidente de l'Association des Entrepreneurs Catholiques

INTRODUCTION

Retour dans l'avenir des Dix Commandements de Dieu

A la recherche, de temps à temps, de « nouvelles » valeurs, on revient automatiquement, après quelques détours, aux Dix Commandements de Dieu. Si le "Spiegel", l'hebdomadaire qui reflète l'esprit de l'époque et à qui répugnent en général les questions religieuses et morales, découvre les Dix Commandements de Dieu, ils doivent en tout cas être à la mode ou « être dans l'air ». A Pâques 2006, ce journal a surpris par la publication d'un article intitulé « Moïse Superstar ». On peut y lire, à côté de maintes spéculations confuses, la conviction surprenante: « La manière de la promulgation et le texte des Dix Commandements de Dieu font partie du trésor le plus précieux de la mémoire culturelle de l'humanité. »

Evidemment, les Dix Commandements de Dieu sont beaucoup plus que seulement un héritage culturel de l'humanité. Ils ne sont pas de simples produits de la culture, mais ils la constituent dans un sens humain véritable. Même celui qui ne veut pas les respecter, devrait au moins les connaître ; ne serait-ce que par la voie négative de connaissances qui se réalisent comme conséquences d'intrigues méchantes, dont l'on peut se sentir de temps en temps victime. Il apparaît que le plus souvent, ce sont « les autres » qui commencent par causer du malheur.

Ces commandements sont extrêmement pratiques et toujours actuels. Ils sont seulement dix, un programme minimum, facile à apprendre, en comparaison avec le flux croissant des articles de loi de notre Etat constitutionnel et social. Et ce que le petit JEAN n'a pas appris au cours de l'enseignement religieux (Salut Pisa !), JEAN peut tout au moins le rattraper. Les Dix Commandements de Dieu sont en vérité bien plus que des éléments essentiels du canon éducatif ou de la formation générale. Ils revendiquent de la validité et une validité qui transcende l'histoire et les cultures. Un tel droit universel peut seulement être revendiqué quand il provient d'un Dieu et d'un Créateur de tous les hommes, de celui qui régit de manière obligeante les conditions d'une vie réussie et heureuse. Les commandements sont donc valables pour tout le monde, dans toutes les situations et dans tous les domaines de vie, pour toutes les professions. Donc aussi pour les entrepreneurs.

Les Dix Commandements de Dieu ne sont pas des obligations spécifiques pour des contemporains pieux qui prennent leur foi très au sérieux. Mais ils auraient plutôt mérité d'être respectés et pratiqués par tous, aussi par ceux qui n'ont pas « le sens » du religieux (den religiös «Unmusikalischen»). Ce ne sont pas seulement les entrepreneurs religieux qui devraient les respecter parce que les Commandements de Dieu n'ont pas d'effets nuisibles à l'entreprise, ils ont plutôt des effets qui renforcent la confiance. Ils sont composés de valeurs fondamentales accessibles à la raison morale de tout homme et leur validité est réciproque: la vérité, la justice, l'amour et la liberté. Ils suggèrent une action qui protège la sphère religieuse et personnelle, le mariage et la famille ainsi que la propriété privée. Ils font leur preuve dans la loyauté contractuelle, dans la publicité et dans les relations avec les collaborateurs, les clients et les fournisseurs.

L'« Action Moïse » au sein de l'Association des Entrepreneurs Catholiques n'a pas eu besoin d'attendre d'abord la révélation du "Spiegel" ou de grimper à nouveau le Mont Sinaï. Il importait de comprendre les intentions des Dix Commandements de Dieu (dans la version du « Catéchisme de l'Eglise Catholique – Compendium », 2005) pour

les transposer par analogie à la situation actuelle de l'entrepreneur. Une interprétation pour l'orientation de la conscience qui exige des éclaircissements et des concrétisations ultérieurs.

La question d'un commentaire interprétatif s'est vite posée au sein du petit groupe d'amis du BKU avec lesquels j'ai discuté et rédigé les "Dix Commandements de Dieu pour les Entrepreneurs" au début de l'année 2006. Des lectures critiques parallèles ont été réalisées pour formuler, au besoin, de nouvelles pensées.

A vrai dire, on n'a pas besoin d'inventer de nouveau la roue. Il suffit de comprendre les intentions des anciens commandements, afin de les transposer, par analogie, à la réalité actuelle de l'entreprise et à la situation de ceux qui portent la responsabilité des décisions au sein de l'entreprise. Cette transposition signifie toujours aussi une interprétation subjective et avant tout une abstraction idéal-type. Car l'on ne peut pas étudier chaque cas individuel de façon casuistique. Et ridiculiser simplement certaines personnalités que l'on indexe comme des "brebis galeuses" en les mettant au pilori n'est ni convenant, ni éclairant.

C'est surtout par les médias et les statistiques de criminalité que nous apprenons – de seconde main - que le nombre des cas individuels de mauvais comportements moraux d'entrepreneurs s'est remarquablement accru ces dernières années. Mais aussi des rencontres et des expériences personnelles renforcent l'impression que les entreprises ont des problèmes moraux croissants - et doivent les résoudre dans un contexte global. Cela entame évidemment leur réputation et leur crédibilité. Qui veut ici, dans le cas concret et individuel, jouer encore au juge moral sans connaître exactement les motivations, les intentions et les circonstances respectives? Que le problème moral apparaisse soluble par des catégories juridiques, est plus que jamais problématique, depuis lors que la dimension juridique s'est de plus en plus éloignée de la dimension morale.

Il n'est pas rare que les théologiens cléricaux soient considérés comme des représentants notoires d'objections qui freinent le soi-disant progrès et qui à côté du monde de valeurs chrétiennes font jouer encore les expériences recueillies pendant des siècles. Mais il se pourrait que justement les valeurs et les courants de pensée, qui tiennent compte de l'image chrétienne de l'homme et de l'histoire, se révèlent comme essentiellement beaucoup plus réalistes et plus humaines que les idéologies et les utopies modernes que l'on connaît jusqu'à ce jour ; et qu'un scepticisme intelligent et bien pondéré soit une attitude de la raison, qui forme un indispensable contrepoids aux attentes exagérées de l'esprit de chaque époque qui jusqu'ici s'est avéré comme étant peu fiable et ambivalent.

Les moralistes chrétiens ont affaire à la pratique morale d'hommes qui se définissent eux-mêmes ou doivent se laisser définir d'après une image normative de l'homme. Les questions de définition sont toujours, comme le terme le dit, des questions de délimitation. Et la réflexion éthique sur l'agir moral d'homme est confrontée aux restrictions de cet agir, en fonction des présupposés et de la méthode adoptée. Afin de garantir de façon durable que l'agir de chacun s'accomplisse dans la liberté, il est indispensable d'orienter cette liberté vers des fins raisonnables et de la délimiter en même temps. Cela se réalise grâce aux institutions et grâce aux règles qui indiquent les objectifs et marquent les limites.

Notre sujet tourne autour des Dix Commandements de Dieu. Ils ne peuvent pas être détachés de la révélation divine. En tant que dispositions humaines « autonomes » ils n'ont pas de force et de validité universelle. La philosophie des lumières (*KANT*) voulait élucider tous les mystères de la foi et les remplacer par une éthique rationnelle. Ce faisant, on a complètement ignoré la force « surnaturelle » de la décision et de la connaissance de la foi. Des hypothèses philosophiques, sociologiques et naturalistes ont pris le caractère de visions du monde ou d'affirmations métaphysiques qui devraient concurrencer les vérités de foi et s'imposer.

Cependant, les Dix Commandements de Dieu ne sont pas détachables de leur arrière-plan et contenu religieux. La religion est la relation de l'homme avec Dieu. Elle désigne chez l'homme la soif du « Tout-Autre », du surhumain, de l'infini, de l'inconditionnel, de l'Absolu, d'un sens de la vie qui porte la personne et donne orientation. Cette manière de « surmonter la contingence » est un besoin humain général. Il est cependant interprété différemment, selon la manière de voir les choses, selon la compréhension antérieure, l'expérience et la méthode.

Le Pape *JEAN PAUL II* a souvent parlé de ce besoin fondamental pour désigner l'ouverture de l'homme au Dieu de la Révélation comme l'accomplissement ontologique de la personne même. Il s'agit ici de rien de moins que du salut définitif de l'âme. De nos jours, l'on se demande très souvent à quoi bon la religion, si elle aide de façon concrète, si elle rapporte quelque bénéfice ou si elle a des effets positifs, et moins souvent si elle est "vraie". Ceci est une conséquence de la mentalité moderne du profit, de l'équivalence et de la fonctionnalité. Cette relativisation de l'absolu est synonyme de sa dissolution. Mais quand il s'agit du salut de l'âme, de la volonté de Dieu et de la rédemption, on emprunte un langage de l'inconditionnalité qui, par analogie, ne peut être seulement rendu que par les catégories de la liberté et par la sémantique de l'amour.

La liberté et l'amour imprègnent les Dix Commandements de Dieu, tel que le pape *BENOIT XVI* l'a mentionné dans son homélie du 19 mars 2006. Le Décalogue se veut donc une confirmation de la liberté conquise. En effet, les commandements, si on les analyse en profondeur, sont le moyen que le Seigneur nous donne pour défendre notre liberté aussi bien des conditionnements internes des passions que des abus externes de personnes malintentionnées. Les "non" des commandements sont autant de "oui" à la croissance d'une liberté authentique. Il existe une deuxième dimension du Décalogue qu'il faut également souligner: à travers la loi donnée par la main de Moïse, le Seigneur révèle qu'il souhaite passer avec Israël un pacte d'alliance. Plus qu'un ordre, la loi est par conséquent un don. Plus que commander ce que l'homme doit faire, elle veut manifester à tous le choix de Dieu: il est du côté du peuple élu; il l'a libéré de l'esclavage et il l'entoure de sa bonté miséricordieuse. Le Décalogue est le témoignage d'un amour préférentiel... "

Depuis quelques années, il y a une expression manifeste d'un nouvel intérêt pour la religion et pour la morale. La philosophie des lumières s'était intéressée à la religion seulement pour autant qu'elle communiquait et stabilisait la morale auprès des croyants simples, lesquels, semble-t-il, n'auraient pas suffisamment la raison. Naturellement l'on ne pouvait complètement renoncer à une religion de raison ou une religion civile qui procurait à l'Etat et à sa juridiction la légitimation nécessaire. Pourtant la religion de raison et la croyance en la science ont accéléré les pertes modernes de la morale au lieu de les supprimer ou de les compenser.

En janvier 2004 a eu lieu à Munich, dans les locaux de l'Académie Catholique, un échange remarquable de points de vue entre *Joseph Cardinal RATZINGER* et *Jürgen HABERMAS*. *HABERMAS*, considéré comme l'un des derniers grands laïcistes et philosophes des lumières, avoue que le monde séculaire ne peut plus ignorer les "sagesses religieuses" des grandes religions du monde. Au regard des grands problèmes mondiaux, il est nécessaire, d'après lui, de "mobiliser toutes les forces morales". Les "racines prémodernes" de la civilisation occidentale, donc l'héritage judéo-chrétien, auraient ainsi obtenu une nouvelle importance.

Les temps ne sont donc pas mauvais pour donner un nouvel élan aux Dix Commandements de Dieu. On peut bien les qualifier d'être le dénominateur commun normatif de la morale mondiale future qui ne connaît pas l'eurocentrisme et l'étroitesse confessionnelle. Et à laquelle peuvent justement se sentir liés les entrepreneurs qui se comprennent comme « catholiques », c'est-à-dire, littéralement « le tout, concernant tous; universel ».

I. VALEURS MORALES DEMANDEES

1. Du changement des valeurs au relativisme des valeurs

En Allemagne une nouvelle discussion des valeurs s'engage de nouveau. En tout cas une grande majorité des cadres politiques et financiers plaident pour une politique davantage orientée vers "des valeurs". D'après les informations données par l'Institut de Démoscopie d'Allensbach neuf sur dix des personnes interrogées parmi nos élites ont exprimé la nécessité de baser les décisions politiques davantage sur les valeurs. Mais sur lesquelles? Et dans quel but?

On parle volontiers et souvent de valeurs quand on les a perdues. Alors le « retour éternel » des valeurs se révèle comme une répétition périodique du discours public sur les valeurs. Dans ce contexte, on parle de tout ce qui semble être précieux à soi-même. Et c'est justement cette profusion de subjectivisme dans l'estime des valeurs qui aboutit à une perte des valeurs qui devraient être objectivement obligeantes. Cette perte est d'abord perçue comme une perte de confiance. Ce qui a disparu, c'est notamment la confiance en l'élite politique et financière qui naturellement déplore le plus cette perte et cherche à la compenser en conjurant davantage les valeurs.

De quelles valeurs s'agit-il ici ? Déjà dans les années soixante-dix, il y eut une « discussion sur les valeurs fondamentales » qui dans les subconscious continua même après la réunification des deux Allemagnes. Dans ce contexte il s'agissait surtout de la question de savoir si et dans quelle mesure l'Etat constitutionnel, démocratique et idéologiquement neutre doit être responsable de la survie et de la permanence des valeurs fondamentales. A l'époque, la majorité des partis politiques et des électeurs ont plutôt répondu par la négative. Cela était dû en particulier au soi-disant « changement de valeurs » de la génération des années soixante-huit, changement qui était l'objet d'une large discussion qui se renouvelle encore en raison de l'effilochement progressif de la société.

Ce « changement de valeurs » dans la conscience de la population a entraîné, par ses tendances d'individualisation et ses efforts d'émancipation, une crise de presque toutes les institutions, à l'exception du domaine des loisirs, du plaisir et du divertissement. La « réalisation de soi-même », empreinte du plaisir, est devenue le mot d'ordre magique du présent. Assumer des obligations, renoncer ou se sacrifier en faveur d'un ensemble plus grand passent pour des exigences exagérées, pour des restrictions de la liberté. C'est seulement des autres que l'on attend de telles choses. Pour soi-même, l'on demande seulement des droits auxquels les autres sont obligés. Et malheur aux autres s'ils ne remplissent pas leurs obligations. Ce sont toujours les autres qui doivent pratiquer le renoncement et « se serrer plus étroitement la ceinture ». La règle réciproque selon laquelle l'on devait être prêt à faire soi-même ce que l'on attend des autres, ne trouve guère de résonance. Cela a certainement aussi affaire avec la régression des engagements religieux et ecclésiastiques. Et avec l'incapacité en général de contracter des liens durables, sûrs et loyaux. Il y a une tendance à un nomadisme spirituel, moral et spatial, doublée d'une mobilité déracinée qui caractérise l'ensemble de notre milieu de vie et de travail, et notre style moderne de vivre.

Nos discussions relatives aux valeurs font apercevoir combien les valeurs métaphysiques, religieuses et morales qui doivent tenir ensemble notre société, sont contestées, combien les gens sont entre-temps déconcertés, et surtout combien nos cadres sont

désorientés. On ne peut pas parler, de facto, d'un « système clair de coordination des valeurs » (*Renate KÖCHER*), bien que maints citoyens désirent un canon de valeurs obligantes. A vrai dire, dans beaucoup de démocraties occidentales s'est fortifié ce « relativisme » de valeurs que le *Pape BENOIT XVI* déplore et veut surmonter. Le danger d'une « dictature du relativisme » semble avoir atteint aussi le domaine de l'activité et de la réglementation économiques.

L'éthique économique dans le contexte chrétien de l'économie sociale de marché inspirée de valeurs est actuellement confrontée à un double défi. D'une part, elle doit se délimiter par rapport aux tendances relativistes des valeurs selon lesquelles la règle du marché ou de la majorité constitue de façon exclusive l'instrument servant à rechercher et à faire exécuter les obligations morales (et légales). D'autre part, elle doit se distancier des positions qui défendent le fondamentalisme religieux et le fondamentalisme des valeurs telles qu'ils se manifestent actuellement de façon prononcée dans les pays islamiques, et ne permettent guère un système d'ordre libéral.

2. Les personnes en tant que sujets agents

La phrase de *Walter RATHENAU*, « l'économie est notre destin », s'avère vraie pour beaucoup de chômeurs et cela d'une manière fatale. Mais la puissance de ce destin est de moins en moins perçue et discutée comme un problème structurel anonyme. Elle porte plutôt le visage d'une entreprise ou encore d'une manière plus simple, plus saisissable et plus attaquable, elle porte le nom d'un entrepreneur. La puissance économique semble s'être concentrée en sa personne. Et les exigences morales qui lui sont adressées, dans une mesure croissante, lui en demandent facilement trop.

Entretemps, ceci est devenu de plus en plus, le sujet d'une éthique qui plus qu'une *éthique sociale*, réfléchit sur les conditions d'ordre de l'économie et les systèmes qui la stimulent et essaie de les mettre en place. L'éthique sociale doit plutôt de façon toujours plus intense, se préoccuper de la justification, de la communication et du développement d'une éthique normative de la personne dont l'objet est avant tout l'empreinte morale et la responsabilité socio-morale de personnes concrètes. A ce sujet, je pose comme préalable l'usage linguistique moderne, selon lequel la morale se comporte par rapport à l'éthique comme la pratique par rapport à la théorie.

Il y a un peu plus de quarante ans, le Concile Vatican II, dans sa constitution pastorale *Gaudium et Spes* (no.25), a exprimé de manière concise et marquante la substance de l'enseignement social catholique: « En effet, la personne humaine qui, de par sa nature même, a absolument besoin d'une vie sociale, est, et doit être le principe, le sujet et la fin de toutes les institutions ». Ce principe souligne le caractère personnaliste d'un enseignement social qui exprime la priorité élémentaire de la personne par rapport à la société, ainsi que l'avait déjà mentionné la formulation du principe de subsidiarité (depuis *Quadragesimo anno*, 1931).

Le caractère subjectif et personnel de la société se laisse expérimenter dans la réalité de notre vie, entre autres, par le fait que les systèmes et les structures les plus beaux peuvent à la longue pourrir, si leurs sujets sont corrompus et excessivement égoïstes. C'est ainsi qu'une démocratie ne peut pas exister sans démocrates qui ont pris conscience du bien commun. Et une économie de marché ne peut fonctionner sans des entrepreneurs prêts à la prestation, prêts à prendre des décisions et à assumer leurs responsabilités d'entrepreneur.

Evidemment l'image chrétienne de l'homme en tant que personne, n'est pas réductible à une image éthique idéale de l'entrepreneur. Elle ne représente pas l'image-modèle de la morale professionnelle de l'entrepreneur typique, mais elle s'étend à tous les hommes dont les caractéristiques « entrepreneuriales » se révèlent clairement. Comme les entrepreneurs sont finalement aussi « seulement » des hommes, l'on peut en principe attendre d'eux la faculté *d'entreprendre* quelque chose de bon et non seulement de s'abstenir du mal.

3. Corruption de la morale

Ce que l'on désigne et déplore aujourd'hui comme corruption, n'est qu'un élément de ce qui est actuellement perçu de l'ensemble de l'image de la crise. La corruption apparaît ici comme un *symptôme* d'une crise profonde et vaste, dont les racines ne sont pas évidentes à la surface *et* ne sont pas facilement saisissables par l'expérience.

L'Italie peut servir d'exemple du fait que grâce à la sérénité méditerranéenne, il est possible de s'établir confortablement dans un état de crise durable et de considérer une certaine dose de corruption plutôt comme plus supportable qu'une lutte excessive contre la corruption qui entraînerait de nouveaux dangers. Les débats qui ont lieu en Allemagne se présentent avant tout comme un spectacle médiatique et ont une actualité dramatique nourrie sans cesse de nouveaux scandales.

Dans le miroir de maints média, la république court le risque de se noyer dans la marre de la corruption. Dans le contexte actuel, l'attention se concentre sur des représentants isolés de la politique et de l'économie. Ce qui est caractéristique de ce genre, c'est la personnalisation de façon hyperbolique du scandale, une moralisation de la problématique, toujours prête à s'indigner, mais qui rarement ramène le débat à son noyau moral et juridique, et finalement religieux.

D'autre part, le débat sur la corruption se déroule dans le cercle des concernés, donc dans les commissions des fonctionnaires, des politiciens et des entrepreneurs qui sont fort intéressés non seulement de se distancer des bêtes noires de leur propre corporation mais encore de regagner la confiance troublée par le soupçon de corruption. A cet effet, et pour restreindre le mal, les personnes concernées s'efforcent d'établir de nouveaux codes de conduite, de nouvelles réglementations légales et de nouveaux mécanismes de contrôle.

Péché originel, corruption, vice

Chaque époque et chaque culture semblent avoir produit une forme de corruption qui lui soit conforme. Ceci ne peut guère étonner un théologien qui voit la corruption à l'œuvre déjà dans la nature de l'homme. La *natura corrupta* de l'homme est depuis St. Paul, les pères de l'église, et surtout depuis Augustin, mise dans un rapport causal avec la chute d'Adam.

Dans la théologie scolastique de Hugo de St Victor, la doctrine du péché originel (*peccatum originale*) a été développée en un catalogue de vices qui jusqu'aujourd'hui peut encore élucider les situations qui servent de motivation à la corruption et a été déjà utilisé comme matériel dans le secteur cinématographique. Ce fut le cas dans le film américain "Seven" de 1995 (avec *Brad Pitt* comme acteur principal). Ce film énumère

de manière dramatique et l'un après l'autre les sept vices principaux ou péchés mortels: l'orgueil, l'envie, la colère, la gourmandise, l'avarice, la luxure et la paresse.

Ces vices font l'effet de ferments qui détruisent tout ordre moral, et la ruine actuelle des valeurs fait percevoir un rapport avec ces vices. Les Dix Commandements de Dieu répondent à la situation difficile de l'homme, toujours pleine de risques à cause du péché originel, avec des règles dont l'observance ne nous remet pas dans l'état du paradis, mais nous garantit un ordre de justice humain. De par leurs impératifs, les Dix Commandements de Dieu nous recommandent une vie vertueuse qui neutralise ou contre-carre les vices. On peut le démontrer surtout dans le cas du péché capital, à savoir la *superbia* (l'arrogance et la fierté: d'être comme Dieu). Les trois premiers Commandements s'y réfèrent.

La nécessité de la promulgation explicite des commandements est, en tout cas, déjà en relation directe avec les conséquences négatives de la prétention de l'homme de vouloir être aussi parfait que Dieu. Cette illusion entraîne en effet *l'ignorantia*: l'obscurcissement de la raison, le manque de clarté pour reconnaître la vérité. En outre, la *concupiscentia*, à savoir la convoitise, l'ambition démesurée, le « plaisir de la chair » - comme l'affaiblissement de la volonté - compte parmi les mauvaises conséquences du péché originel qu'il ne faut pas simplement accepter, mais refréner en respectant les Commandements (6,7,9,10). C'est finalement la *mortalitas*, donc la mort de l'homme, qui comme une conséquence du péché originel, ombre sa vie. Les quatrième et cinquième commandements visent surtout cette finitude.

Phénomènes historiques

Le sujet de la « corruption » offre à celui qui creuse un peu dans l'histoire de nombreuses expériences qui relèvent du « déjà-vu ». Dans les Saintes Ecritures de l'Ancien Testament et dans beaucoup d'autres documents culturels, des juges corruptibles et des administrateurs déloyaux sont moralement critiqués et invités à rendre compte. Des prescriptions contre la corruption sont maintes fois documentées, telles que les prescriptions pénales dans le recueil des lois d'*Hammourabi*. Il ressort des rapports du temps des pharaons égyptiens et du temps de *Confucius* que la pratique de la corruption était largement répandue. Le cas est similaire pour les Etats municipaux grecs et l'Antienne Rome.

Le Moyen Age européen est également plein de corruption, mais aussi riche en réactions critiques et en contre-mouvements. En 1396 a pris fin à Cologne le règne des nobles qui passaient pour corrompus. Il a été remplacé par un règne démocratique de corporations d'artisans. Le document constitutionnel afférent, la soi-disant lettre d'alliance comprend, pour l'entrée en fonction d'un mandat de conseil municipal, la prescription sévère "de ne recevoir dans aucun cas, « ni don, ni argent, ni objet précieux, ni rémunération, ni don galant, ni cadeau ».

L'étude de l'histoire peut certainement raviver la sensibilité critique et morale aux formes actuelles de la corruption. Cependant, il faut aussi tenir compte du souvenir dangereux de ces formes de lutte contre la corruption qui entraînent des situations encore plus graves que celles qu'il était important de surmonter. Des personnalités historiques comme ROBESPIERRE, MUSSOLINI et HITLER doivent donner à réfléchir. Ils se présentaient comme des hommes d'Etat intègres et, portés par une pathologie fanatique anti-

corruptrice, se plaçaient à la tête de mouvements ad hoc. Ensuite, au moyen de la terreur de vertus, consolidaient de façon systématique le règne du vice.

Manifestations et définitions

Il faut remarquer que le terme de « corruption » manque de précision juridique. Nous avons affaire à un terme éthique qui évalue ou déprécie, dont les prémisses de jugement restent le plus souvent sous-entendues et ne sont pas discutées. Pour cette raison, le terme semble apte à servir d'arme de propagande dans la polémique politique et à créer des moments de soupçons. Dans le langage quotidien, la connotation juridique du terme, du reste restrictive, se perd souvent dans la dimension morale, plutôt étendue.

Le volume de ce qu'on peut moralement recommander ou interdire est beaucoup plus grand que le volume des règles juridiques qui lui correspond. Cependant, ce n'est pas tout ce qui est moralement recommandé qui peut et doit être obligé avec la force de la loi. *Thomas d'Aquin* le disait déjà en ce qui concerne l'interdiction de la prostitution. Toutefois, il existe beaucoup de points de contact et d'intersection entre la sphère morale et la sphère légale, comme par exemple dans le cas de la corruption des fonctionnaires.

Le terme générique « corruption » véhicule actuellement divers phénomènes qu'il importe de spécifier. Dans la discussion publique sont traités avant tout les cas de corruption et de corruptibilité punissables au sein du complexe du service public et de l'administration entrepreneuriale. Depuis des années, les procureurs généraux sont en train d'instruire de plus en plus contre des titulaires d'office et contre des entrepreneurs à cause de leur corruptibilité et de la corruption, de la malversation et de l'escroquerie, de la falsification de documents, de la trahison de secrets, de la pression par des supérieurs pour commettre des actions punissables et de la violation du code des impôts.

On sait bien que la corruption n'est pas seulement opérée sous la forme grossière de paiements d'argent. Il existe des méthodes plus raffinées d'aide mutuelle. Les paiements en nature, les avantages monétaires tels que les voyages de vacances, les excursions de chasse et les visites de maisons de tolérance sont également très répandus. Des permis de séjour à des femmes étrangères sont, semble-t-il, souvent délivrés en échange des dons d'amour des demandeuses

Le bâtiment est largement connu comme un domaine de la corruption. Il est particulièrement sensible là où le bâtiment vit des commandes d'un service public. Dans certains domaines de la construction au-dessus et au-dessous du sol, surtout la construction de canalisations et de rues, l'Etat a un monopole de demande (similaire à l'industrie d'armement) - et peut donc presser sur les prix. Cela a souvent pour conséquence, des accords de prix entre les entrepreneurs, donc des cartels d'offre – ou bien aussi la corruption afin d'obtenir la commande de l'Etat.

Le problème de la corruption existe aussi au sein d'entreprises qui fonctionnent selon les principes de l'économie de marché, comme c'est le cas pour se procurer des informations. D'une part, il s'agit de l'espionnage industriel, d'autre part, de l'obtention de données et d'informations politiques qui sont encore secrètes. La connaissance précoce de la planification de modèles, de processus de fabrication et de stratégies de marketing des concurrents est un avantage considérable de compétition. Il est également intéressant en cas de concours publics de connaître à temps les offres du concurrent. A côté

des connaissances qui permettent la spéculation profitable des actions, les informations sur des changements immanents de taux d'intérêts, des taux de change et les autres informations financières importantes sont aussi très recherchées.

On attire de plus en plus l'attention sur les dangers qui proviennent des transactions d'initiés. Grâce à la connaissance prématurée de fusions ou d'acquisitions d'entreprises, de décisions politiques et de commandes publiques, des managers, des politiciens, des directeurs municipaux et d'autres initiés sont en mesure de tirer un bénéfice financier dont d'autres intéressés sont exclus. Les journalistes semblent particulièrement portés à tirer un profit personnel de leur savoir d'initiés. Pour prévenir ce danger, le Conseil de Presse allemand a entretemps élargi son Code d'Honneur.

Il existe, au sein des entreprises, beaucoup de formes de corruption du côté des managers et de leurs collaborateurs qui, aux dépens des propriétaires, s'accordent réciproquement des privilèges et des primes non justifiés par leur rendement ou non prévus par les contrats. De cette façon, par ici et par là, des frais privés peuvent être mis sur le compte de l'entreprise. Une source lucrative s'offre surtout aux acheteurs qui font fi des intérêts de ceux qui les envoient en commande pour acheter à des prix favorables, et, visant seulement leurs propres intérêts, achètent à des prix très élevés afin d'encaisser personnellement la différence. Dans de tels cas, les clients et les fournisseurs se mettent souvent d'accord au détriment de leurs entreprises.

Pourtant la corruption n'est en aucun cas seulement un phénomène propre aux cadres, à « ceux là-haut ». Celui qui cherche des chiffres obscurs et veut mesurer des sphères vaporeuses peut s'appuyer sur une enquête selon laquelle 85% des Allemands considèrent la corruption comme « quelque chose qui arrive de nos jours » et 50% seraient eux-mêmes prêts à payer un pot-de-vin s'ils pouvaient ainsi obtenir un avantage.

Ces dires produisent un effet d'honnêteté et gagnent aussi en vraisemblance quand on considère l'arrière-plan du changement des valeurs, de l'individualisation et des liaisons institutionnelles qui se dégradent. C'est ainsi que sont déjà insinués quelques facteurs conditionnels sociaux, auxquels on a recours à côté d'autres facteurs politiques et économiques, pour expliquer et évaluer le phénomène de la corruption.

Une définition réaliste de la corruption ne peut pas négliger les circonstances qui constituent son contexte d'émergence et d'où elle tire sa force. Le problème de la corruption ne peut donc pas être empoigné seulement sous l'angle de la responsabilité et de la vertu dans une éthique individuelle. C'est pourquoi l'éthique sociale s'interroge sur les structures et les institutions d'incitation qui, dans le cadre des changements historiques, peuvent favoriser -ou entraver- la corruption.

Normes et conditions

En ce qui concerne les théologiens catholiques d'éthique sociale, la problématique de la corruption est restée malheureusement hors du champ de discussion. Le « Catéchisme Catholique pour les Adultes » de 1995 mentionne seulement et en passant la notion de corruption et cela en relation avec des « péchés sociaux » dans le « Tiers Monde ». Par contre, dans le « Catéchisme universel » romain de 1993, on trouve tout au moins une petite définition: la corruption est une chose « par laquelle on pousse des responsables à prendre des décisions contre les prescriptions légales » - Elle est donc « moralement condamnable ». Cette définition est placée dans le contexte du septième Commande-

ment: Tu ne voleras pas. Même si les dispositions sur ce qui doit être compris légalement et moralement comme corruption varient énormément dans l'histoire et selon les cultures, aucun ordre moral et légal ne peut se permettre de ne pas condamner la corruption, sauf au prix de se ruiner lui-même. Déjà d'après l'origine latine du terme, la corruption signifie la perversion, la décomposition d'un ordre. Thomas d'Aquin interprète la *natura corrupta* survenue après la chute du péché originel en analogie à la décomposition biologique qu'entraîne la mort. La corruption est la transition de l'être au non-être, au chaos.

Indépendamment d'une réponse claire à la question : existe-t-il un ordre donné par Dieu ou par la nature ? et aussi indépendamment d'une réponse claire à la question : peut-on reconnaître une raison troublée par la *natura corrupta* ?, on peut dire : Là où il n'y a pas un ordre constitutionnel relevant du droit positif ou là où il est déjà dissous, l'interdiction de la corruption n'a plus de sens

De tels cas, où un ordre constitutionnel ou aussi des possibilités de l'appliquer efficacement font défaut, semblent survenir en particulier dans certains pays d'Afrique et dans d'autres régions en voie de développement. Ici la corruption apparaît parfois comme un impôt spécial au profit de fonctionnaires mal payés ou comme prime à des cadres déloyaux qui ont oublié leurs devoirs. Dans les pays concernés, cette situation est bien perçue par les victimes de la corruption comme un mal grave, comme un manque d'ordre et comme un obstacle décisif à l'évolution du pays.

Dans le cas singulier d'un système totalitaire d'injustice on peut admettre que la corruption contribue à desserrer et à humaniser un peu ce système dans l'espoir que la corruption du mal entraîne du bien. Pensons par exemple aux prisonniers des camps de concentration du Troisième Reich qui étaient libérés en corrompant les gardiens. Ou à la corruption d'un bandit pour qu'il trahisse ses copains.

Dans le "Lexikon der Wirtschaftsethik" (Fribourg 1993), la corruption est formellement définie comme « la conduite contraire à la norme d'un titulaire de fonction », bien que les notions de « titulaire de fonction » et « contraire à la norme » se rapportent à des systèmes différents. Les titulaires de fonction sont des personnes qui agissent sur l'ordre d'autrui, et les normes peuvent être de nature légale ou morale. Cependant la définition mentionnée est trop large parce que ce n'est pas toute « conduite contraire à la norme d'un titulaire de fonction » qui porte comme telle les caractéristiques spécifiques de la corruption.

D'autre part, cette définition nous amène à la question critique de savoir quelles conditions favorisent la corruption. Ne vivons-nous pas dans une société où les titulaires de fonction ne sont plus - et de moins en moins- prêts à se mettre au service d'une institution, mais visent plutôt une réalisation individualiste d'eux-mêmes? Ou bien les administrations publiques et les administrations des entreprises tendent-elles à devenir une fin en soi qui s'élargit, et s'immunise contre tout contrôle provenant de l'extérieur? Sont-elles ainsi en train de se développer en des institutions au service des amis (du parti) et des protégés?

Et d'autre part : Sommes-nous peut-être en marche vers un système d'économie de marché qui mercantilise tous les domaines de la vie, de sorte que tout peut être acheté et tout a son prix? Et la morale devient-elle alors un calcul individuel du rapport perfor-

mance-prix ? Dans ces conditions, se pourrait-il que la corruption soit même perçue un jour, comme une normalité qui engendre sa propre normativité?

Cependant, dans un Etat constitutionnel et socio-libéral dans lequel l'économie de marché est réglée de manière obligeante, la corruption doit avoir des effets sociaux nuisibles et destructeurs du système: le prix à payer tôt ou tard par la communauté est trop élevé. Ici on présume un cadre de référence légalement normatif et de nature socio-économique, dénommé économie sociale de marché, qu'on peut légitimer par une éthique sociale et auquel on peut donner la préférence.

Dans ce cadre, la corruption peut également être définie comme « un contrat à la charge d'un tiers » et qui se soustrait à la concurrence générale de rendement. Un tel contrat est aux dépens de la concurrence, mais aussi de la communauté. Un tel contrat - par exemple à la charge des chômeurs - peut toutefois être conclu aussi à l'intérieur de l'autonomie tarifaire en vigueur sans que l'on puisse le qualifier comme tel de « corrompu ».

La notion de corruption vise cependant un octroi d'avantages ou l'obtention d'avantages personnels qui ne sont pas justifiés par le rendement prévu par le contrat. Il implique donc une infraction de la loyauté contractuelle, de la justice de rendement et de l'égalité des chances. De plus, il est souvent mis en relation avec le vol.

La mixture complète du « public » et du « privé », du « personnel » et du « professionnel » est caractéristique de la corruption. Dans la vie privée, on peut être aussi généreux et aussi charitable qu'on le peut de ses propres forces. Mais dans la vie des affaires comme dans la vie administrative, il n'y a aucune raison morale de faire à la partie contractante des concessions ou des cadeaux en raison d'une sympathie personnelle ou par amour. Les différents intérêts d'affaires et publics doivent être plutôt clairement expliqués à toutes les parties contractantes, parce qu'autrement les prix fixés au contrat ne reflètent plus les pénuries relatives. Les prix de marché en tant qu'indice de la pénurie sont bien destinés à aider à surmonter la pénurie.

Les pots-de-vin ou d'autres dons peuvent être à court terme moins chers pour quelques entrepreneurs que des réductions de prix. Et quand ils peuvent réussir rapidement et pendant le temps de leur vie, beaucoup d'acteurs ne pensent guère aux conséquences, à moyen et à long terme, de leurs actions pour le système anonyme et complexe et pour le bien commun des générations futures. « A long terme nous sommes tous morts » était l'opinion de John M. KEYNES. L'incertitude d'action augmente avec le manque de transparence d'un système socio-économique global qui devient de plus en plus complexe.

4. Une critique morale qui défie

En particulier en Allemagne, les entrepreneurs (à savoir les managers, les investisseurs, les propriétaires et les employeurs) sont exposés, par tradition, à un préjugé profondément enraciné: Un entrepreneur moral, tel est le soupçon, est comme un fer de bois (hölzernes Eisen), une *contradictio in adjecto*. On attribue à l'entrepreneur une personnalité robuste, qui n'est pas tourmentée par des scrupules moraux, une nature de loup qui peut s'affirmer dans la jungle de la compétition - et dont l'organe principal est le coude.

Le répertoire de la critique comprend aussi les efforts pour gagner le contrôle du marché et la rigueur croissante de la compétition globale. La critique de la morale est devenue une arme dangereuse par laquelle on peut battre des compétiteurs. Le soupçon d'agir sans morale vise « ceux là-haut », les soi-disant riches et puissants.

Ces clichés sont consciemment soignés et défigurés en caricatures (« sauterelles ») par ceux qui sont intéressés par des boucs émissaires afin de détourner l'attention de leur propre mauvais comportement. Et les médias répandent avec plaisir des cas de criminalité et des cas de transactions moralement douteuses dans lesquels les entrepreneurs sont impliqués. L'image de l'entrepreneur présentée publiquement reflète souvent une caricature de cupidité et d'avidité de profits, de vices et de corruption. Les scandales correspondants sont nuisibles à la réputation morale des managers et somme toute à la confiance « dans l'économie ».

De plus, les entrepreneurs sont tenus responsables de tout ce qui est possible: pour le chômage, pour la pollution de l'environnement et même pour la misère du Tiers Monde. La critique moralisante, souvent imperturbable par des connaissances d'experts, provient le plus souvent d'une morale collective particulière, qui se présente avec des exigences et des accusations rigoureuses. Après l'effondrement mondial du réal-socialisme, la critique marxiste qui considérait l'entrepreneur comme la figure symbolique du capitalisme monopoliste, responsable de l'exploitation du prolétariat en détresse, est devenue muette.

D'autre part, beaucoup de contemporains savent que les entrepreneurs assument des tâches et des fonctions importantes. Plus grande est entretemps aussi la compréhension pour des attitudes et des actions rigoureuses des entrepreneurs auxquels il faut admettre des « circonstances atténuantes ». C'est le marché avec sa compétition, avec sa mentalité de concurrence et sa pression de réussir, qui apporte une certaine rigueur dans le monde des entreprises, une rigueur qui à cause de la productivité semble nécessaire, comme le montre une comparaison avec le système socialiste prétendu moralement supérieur qui cependant administrait seulement la pénurie. Néanmoins, les entrepreneurs continuent à rester au feu de la critique même à l'époque du post-socialisme. Ils ne vont pas mieux que les politiciens « là-haut » qui sont également des objets désirés de la critique publique.

Cette critique ne doit pas être considérée seulement comme négative, car elle offre aussi la chance d'un défi positif pour ceux qui font l'objet de la critique afin qu'ils réfléchissent et justifient en public ce qu'ils font et ne font pas, d'après quels critères ils agissent raisonnablement - et cela au sein d'un ordre économique qu'ils peuvent contribuer à former moralement et juridiquement.

Mais beaucoup d'entrepreneurs ne semblent pas être à la mesure de ce défi. Ici on se trouve souvent dans l'embarras et dans l'impossibilité de parler ou aussi en face d'une attitude de refus opiniâtre de questionnements éthiques et religieux. Mais on perd de cette manière la lutte pour l'opinion et la reconnaissance publiques. Il y a des personnalités d'entrepreneurs qui ne se demandent pas quel est le sens de la vie de l'entreprise, parce que simplement ils croient ne pas avoir le temps pour cela, peut-être aussi parce que pendant leurs études ils ont été très peu instruits à ce sujet. Ils sont sûrs de façon spontanée et pragmatique que le succès leur donnera raison. D'autres craignent - rendus malades par la tiédeur de la pensée morale - de devenir incapables de prendre des décisions, à force de scrupules.

Sur quels présupposés et quelles directives peut-on construire de façon argumentative une éthique d'entreprise et d'entrepreneurs? « Combien » de morale un entrepreneur peut-il « suivre »? Et jusqu'à quel point peut-on attendre des élites de décisions et d'action un comportement exemplaire?

5. Contrainte légale et liberté morale

L'économie n'est pas un espace exonéré de la morale, mais est soumise - comme tout domaine de la vie humaine - à des évaluations éthiques. Dans l'activité économique, il est toujours question d'hommes qui sont ou devraient être des sujets libres et responsables de leurs actions. Ils doivent se demander respectivement ce qu'ils organisent, produisent et consomment, pour qui et comment ils le font. Il ne s'agit pas d'une utopie morale idéaliste, mais de la tentative réaliste de mettre en harmonie ce qui est objectivement nécessaire et réalisable avec ce qui est moralement désirable. L'économie est une activité sociale qui ne se déroule pas seulement selon des normes, mais doit aussi s'orienter d'après des critères de valeurs qui sont valables pour tout le monde. C'est alors seulement qu'on peut organiser un ordre économique qui coordonne utilement et oriente aux buts les actions des individus.

L'éthique d'entreprise ne reflète pas seulement la morale personnelle de tel ou tel entrepreneur. Leur comportement ne se limite pas aux relations moi-toi au sein de petits groupes, mais ils sont intégrés avec « leur » entreprise dans l'ordre d'une grande société, dans un certain système d'économie, dans un cadre de droit. C'est pourquoi ils ne peuvent pas être rendus responsables immédiatement et personnellement de tous les problèmes sociaux et écologiques. Leur comportement moral personnel doit plutôt être analysé à la lumière de l'éthique sociale, c'est-à-dire, en considérant les facteurs complexes de conditionnement social et écologique. La morale des entrepreneurs et surtout des entreprises n'a pas seulement affaire avec les vertus personnelles d'une éthique professionnelle mais doit être conçue également sous les aspects d'une éthique sociale et responsable.

Les valeurs fondamentales capables de consensus orientent non seulement le comportement des personnes, mais passent dans l'ordre social et économique qui de son côté imprègne le comportement des individus. L'ordre de l'économie sociale de marché est plus qu'un système de règles fonctionnelles qui opère de manière productive. Considéré du point de vue de l'éthique sociale, il est préférable aux autres modèles d'économie. Car d'une part, il n'ouvre pas seulement aux entreprises des marges de liberté sans lesquelles l'on ne peut s'éprouver moralement, mais d'autre part, la liberté est légalement protégée contre l'abus et elle est ainsi limitée.

Mais l'exclusion légale de tout abus supprimerait la liberté elle-même et donc la responsabilité morale. Cependant, la législation de la vie des entreprises ne peut pas compenser le manque de morale. Car la contrainte légale signifie un rétrécissement des marges de liberté et de responsabilité personnelles. La liberté qui est la base de toute action morale en souffre.

En effet, en Allemagne la situation est telle que les relations interhumaines sont de plus en plus encadrées dans des lois. Il n'est pas question de « dérégulation ». De nouvelles prescriptions légales nationales sont mises en vigueur par la porte arrière européenne. Comme récemment les directives antidiscriminatoires qui entraîneront des frais administratifs considérables et engendreront des conflits de droit. Prisonniers de la tra-

dition d'une mentalité de l'autorité de l'Etat, les Allemands sont enclins à transformer en droit impératif ce qui moralement est peut-être désirable.

L'Etat opère la mise sous tutelle de ses citoyens quand il leur enlève de plus en plus les possibilités d'épreuve libre et morale. Dans la jungle du droit fiscal, dans la forêt de paragraphes du droit de travail et de la législation sociale, même les experts ne s'y connaissent guère. Et le bon conseil donné par les experts coûte parfois cher. Seules les grandes entreprises peuvent s'offrir leurs propres départements juridiques. Les petits entrepreneurs, les propriétaires d'entreprises de taille moyenne, les artisans se sentent désavantagés et sont plutôt incertains. La multitude irritante des exigences légales, souvent contradictoires, mine la fonction de droit orientée vers l'action, la certitude légale et aussi la paix légale. Une réduction de la complexité serait très urgente à ce sujet, même si les Dix Commandements de Dieu ne suffisent pas dans ce contexte.

Sans parler des coûts qu'occasionne le système légal débordant et peu transparent. Il vaudrait la peine de vérifier une fois les dépenses privées et publiques auxquelles il faut faire face pour payer les contrôleurs légaux, les policiers, les avocats, les procureurs de la République, les juges et, en dernier lieu, pour l'exécution pénale. Alors l'on pourrait peut-être avoir l'idée de pouvoir épargner des frais de transfert élevés si les gens d'eux-mêmes, de bon gré, développaient de la sensibilité pour la décence, pour ce « qui est convenable ».

Il y a eu des époques où des parties contractantes chrétiennes se sont mises d'accord par une poignée de main. Bien entendu, dans une sphère de confiance dans laquelle il était une question d'honneur de respecter aussi des accords verbaux. Aujourd'hui on a besoin de textes volumineux de contrat qui contiennent tous les détails, mais dans le texte imprimé en petites lettres, il y a une série de portes arrière laissées ouvertes. Ceci n'est certainement pas seulement un indice de la complexité croissante, mais aussi un signal de la méfiance accrue qui demande du contrôle. « La confiance est bonne, le contrôle est meilleur » a dit LENIN quand il a remplacé les entrepreneurs par des fonctionnaires.

L'entrepreneur X, dont le cas a passé dans les médias, a-t-il peut-être failli « seulement » moralement et non pas sous l'aspect de droit? La distinction entre morale et droit joue un rôle important dans la vie des entreprises et donne un nouveau motif de conflits et de malentendus. A cet égard l'Etat constitutionnel libéral n'est pas innocent du fait de la neutralisation du droit et de la morale.

La morale a d'abord été privatisée et déclarée objet de disposition intérieure, tandis que le droit a été déclaré règle formelle de jeu, qui devrait gouverner le comportement purement extérieur des hommes. Le droit pénal avait seulement pour but de refréner la nuisance sociale des individus, afin que leur liberté n'entrave pas la liberté des autres. Maintenant que, par suite de la relativisation moderne de la morale, le sol moral de légitimation a été soustrait au droit, la contravention ou la violation de la loi devient un sport populaire et tout gangster invoque sa conscience personnelle. L'essentiel c'est de ne pas se laisser prendre, et qui se laisse prendre devrait être puni pour sa stupidité ou pour faute de conseils juridiques. Et celui qui ne veut plus être le stupide, exige la décriminalisation.

La distinction de l'ordre moral de l'ordre légal - mais non pas la séparation - est profondément ancrée dans la tradition chrétienne. La liaison entre les deux ordres formait

la pensée du droit naturel en catégories rationnelles, plus perceptible principalement dans les structures de sens et de valeur en général, une forme de pensée qui ultérieurement a débouché dans l'idée des droits de l'homme. L'idée du droit naturel constitutif des droits de l'homme est certes aujourd'hui encore la base légitime durable de tout droit que l'Etat transforme en lois tandis que le domaine de la liberté personnelle semble être complètement détaché des données qui en constituent le contenu moral. La liberté a été de plus en plus considérée comme de l'arbitraire individuel et comme une affaire d'agrément quant à l'essence, tandis que l'Etat, par contraste, intervient de plus en plus dans la liberté personnelle au moyen de restrictions, afin que ces libertés ne se neutralisent pas mutuellement.

Cela démontre cependant le paradoxe d'un Etat constitutionnel libéral qui restreint de plus les libertés qu'il veut garantir, parce qu'il n'est plus en mesure de percevoir les tenants et les obligations morales de cette liberté. Et parce qu'il se méfie profondément des mécanismes moraux d'autorégulation de ces citoyens qui se laissent orienter par les Dix Commandements de Dieu par exemple. La liberté inconditionnelle est cependant une construction de l'idéalisme allemand. Elle n'a rien à faire avec la réalité de la vie des entreprises. La réalité économique s'est toujours distinguée par des rapports de dépendance différenciés.

Notre économie moderne est un système très complexe de dépendances mutuelles qui embrassent l'entreprise. L'entrepreneur n'est pas le sujet absolument autonome, le « faiseur » souverain de l'économie pour lequel on le fait passer à plusieurs égards. L'entrepreneur est dépendant de données naturelles et culturelles, de l'offre et de la demande du marché global, de compétiteurs nationaux et internationaux, de fournisseurs, d'investisseurs et de banques, de ses collaborateurs, de comités d'entreprise et de syndicats, de l'évolution technique - et, finalement, de l'Etat et des autorités supranationales (par exemple européennes) qui interviennent souvent de manière massive.

Ces contraintes légales d'intégration et les dépendances économiques limitent non seulement le pouvoir et la liberté de l'entrepreneur, mais aussi ses bonnes intentions morales. Tout ce qui est moralement désirable ne peut pas être réalisé pour tous simultanément. Un monde sain de l'entreprise n'est pas réalisable économiquement, ni pour les entrepreneurs qui cherchent à maximiser les profits à court terme, ni pour les collaborateurs qui cherchent à se réaliser eux-mêmes - et cela aux dépens de l'entreprise.

Quand les managers jettent seulement un regard sur la valeur actionnariale actuelle, celle-ci s'amenuise à moyen et à long terme. Si chacun cherche seulement son salut subjectif et fixe son regard sur son intérêt lucratif (légitime) seulement, la fin objective et primaire de l'entreprise risque d'être oubliée, à savoir de servir aux consommateurs et de produire des biens et des services demandés à des prix modérés et en bonne qualité. Les producteurs et les consommateurs doivent cependant être en mesure de communiquer sur un plan moral égal, bien qu'ils poursuivent des intérêts différents.

6. La liberté a besoin d'orientation

Les dépendances mutuelles et les rapports conditionnels ne sont pas en soi condamnables du point de vue de l'éthique, et les normes contraignantes de l'Etat sont même moralement obligeantes quand leur contenu est conforme à la norme morale. Mais dans la morale vécue il ne s'agit pas de normes, mais de la liberté de décision et d'action de personnes libres qui sont obligées par leur conscience qui cependant a besoin de la

norme morale pour ne pas finir dans l'arbitraire. Pour agir moralement, l'entrepreneur (en tant que responsable des actions) doit affirmer la marge correspondante d'action et de liberté et essayer de l'élargir. Cela suppose la sauvegarde de sa base d'existence dans l'entreprise. Seule une entreprise qui « existe réellement » peut être une « bonne » entreprise.

Ainsi on le considérera comme une sorte de « péché mortel », quand un entrepreneur tombe dans les chiffres rouges. Ceci arrive rarement à cause d'une responsabilité morale excessive, sinon le plus souvent en raison d'un manque de connaissances d'expertise, d'idées d'affaires, de faculté de prévision. A défaut de telles exigences fondamentales, les meilleures intentions morales sont inutiles. C'est seulement en raison de ses profits (ou des profits espérés) qu'une entreprise est en mesure d'investir, de maintenir les chantiers ou d'en créer de nouveaux - ou de procéder aux investissements nécessaires pour protéger l'environnement.

Naturellement le but de maintenir sa propre existence ne sanctifie pas tous les moyens. C'est pourquoi un entrepreneur responsable qui tombe dans une détresse d'existence désespérée, doit avoir à temps le courage de partager sa place sur le marché avec d'autres ou de la quitter pour d'autres. Les qualités d'entrepreneur peuvent pâlir et maints entrepreneurs devraient se familiariser ou familiariser leur entreprise avec l'« ars moriendi », avec l'art de mourir, avant d'essayer de se sauver du naufrage par tous les moyens possibles, même les moyens immoraux.

Le « changement de valeurs » et l'individualisation ont contribué à la crise générale de l'orientation morale et de la transmission de la morale. Mais à l'heure actuelle, l'on aperçoit une nouvelle demande de normes sûres et obligeantes. On attend des autres qu'ils remplissent leurs obligations morales. Les « vertus secondaires » comme la ponctualité, le sens de l'ordre, la propreté, l'assiduité et la disponibilité à servir, sont entretemps considérées comme indispensables à la morale du travail et à la morale du paiement dans une société de services. On réhabilite surtout les vertus cardinales classiques: la prudence, la justice, le courage et la tempérance. Les managers qui mettent l'accent sur la confiance de leurs collaborateurs et de leurs clients les reformulent notamment comme des vertus directrices

Dans une société pluraliste, il n'est pas du tout facile d'argumenter des règles et des attitudes morales et de les formuler de sorte qu'elles soient obligeantes pour tous. Tout d'abord il y a la tentation de motiver et de développer une morale purement religieuse. Une telle morale serait valide seulement pour les croyants ou aurait de l'importance uniquement pour les membres de l'Eglise. Ainsi des groupes particulièrement orthodoxes présentent une version radicale d'éthique biblique à laquelle aucun homme « normal » et aussi aucun entrepreneur ne peuvent guère se conformer. Le sermon sur la montagne place la mesure de la performance si haut qu'au fond personne ne peut l'atteindre - en tout cas, pas de sa propre force.

On se réfère ici à quelques exigences radicales de l'éthique eschatologique de Jésus, qui paraissent sans ménagements. Le « Sermon sur la Montagne » ne se comprend pas comme une éthique légale générale qui peut être suivie par tout le monde - indépendamment de sa foi. Ainsi, par exemple, les préceptes de la rémission de dettes et la disponibilité pour pardonner sans compter - comme aussi l'interdiction de se mettre en colère, l'interdiction du regard qui convoite, du serment, de la résistance et du divorce ne sont pas à généraliser comme normes, ni à exécuter par contrainte légale. Car ces

exigences sont adressées aux croyants personnellement et ils peuvent y répondre seulement si au préalable, leur action est soutenue par la grâce. Ils qualifient leurs actions d'après le salut à la suite du Christ comme une réaction à l'amour préalable de Dieu.

Ce genre d'éthique radicale « eschatologique », exprimée à certains endroits du Nouveau Testament, est une haute éthique de perfection qui s'adresse aux croyants individuellement. Elle est peut-être apte à imprégner de manière normative la vie économique d'un monastère, mais non pas les structures d'une entreprise. Les banques, en général, ne sont pas en mesure de remettre des dettes et le département du personnel d'une entreprise ne peut pas être géré par une disponibilité à pardonner de façon globale.

II. DIX COMMANDEMENTS DE DIEU POUR LES ENTREPRENEURS

Le cas est différent pour les Dix Commandements de Dieu. Ils ne sont pas seulement valables pour les juifs, pour les chrétiens et - avec quelques restrictions - aussi pour les musulmans, mais, il est attesté qu'ils existent dans plusieurs cultures et représentent, pour ainsi dire, une « expérience condensée de l'humanité ». Le texte des commandements formule les conditions dans lesquelles nous pouvons mener une vie assez réussie et heureuse.

Ce ne sont pas seulement des entrepreneurs croyants qui peuvent s'orienter surtout d'après les Dix Commandements de Dieu, ce qui n'a en aucun cas des conséquences nuisibles à l'entreprise. Ils comprennent des valeurs fondamentales qui sont accessibles à la raison morale de tous les hommes de « bonne volonté ». Ils recommandent une activité qui en particulier dans la vie économique, peut faire sa preuve. Il s'agit de normes morales qui déterminent (ou doivent déterminer) le comportement interhumain de telle manière que la confiance et la crédibilité entre tous les intéressés deviennent possibles.

Les Dix Commandements de Dieu scellent l'alliance de Dieu avec son peuple en visant son bien-être et sa prospérité. Les Commandements – Ils sont dans leur majorité des interdictions – par leur formulation négative, veulent établir un cadre au sein duquel une vie libre et responsable peut réussir. La loi divine n'a pas pour but d'aggraver encore la vie humaine déjà difficile ni de la restreindre. Les hommes vont plutôt nuire à eux-mêmes s'ils ne respectent pas les conditions morales de leur liberté.

PREMIER COMMANDEMENT DE DIEU:

JE SUIS LE SEIGNEUR, TON DIEU. TU NE DOIS PAS AVOIR D'AUTRES DIEUX
A COTE DE MOI

Ne te présente pas comme Dieu et ne te considère pas omniscient et tout-puissant. Ecoute ta conscience et tes collaborateurs. Sois critique envers l'esprit du temps et laisse toi orienter par des valeurs durables.

A peine Moïse était-il descendu du Mont Sinai avec les tables des lois, qu'il devait apprendre que le peuple de Dieu s'était bricolé un dieu étranger et l'adorait. La « danse autour du veau d'or » est devenue depuis lors une expression célèbre qui - comme la notion de « Mammon » - signifie l'aliénation de l'homme devant Dieu et critique en même temps l'idolâtrie d'objets matériels. Ce premier commandement de Dieu se situe dans le contexte de cette critique qui a été transposée au XIX^{ème} siècle par Karl MARX - dans le cadre sa critique du capitalisme – sur le « caractère fétichiste » de l'argent. La condamnation des capitalistes, devenue depuis ce temps-là un peu trop facile, ne concerne pas du tout un comportement spécifique de l'entrepreneur, mais une tendance générale de superstition qui consiste à diviniser et à adorer un objet construit par soi-même.

Cette superstition vit actuellement une extrême montée en force. Après le désastre des grandes idéologies des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles (le nationalisme, le communisme, le national-socialisme), qui au fond étaient des religions substituantes, on constate comment des orientations (quasi)-religieuses peuvent être actives dans la société et dans la politique. La « sécularisation » ne désigne pas un processus qui conduit à la disparition de toutes les religions et qui serait nécessaire à l'histoire. Au contraire, la société est devenue « productrice de religion », comme Gerhard SCHMIDTCHEN et Hermann LÜBBE l'ont constaté. Bien évidemment, aux dépens du christianisme et de l'église.

De toute évidence, le monde post-moderne n'entraîne pas automatiquement l'incroyance, mais plutôt un certain arbitraire - et favorise de nouvelles superstitions: Des mondes virtuels en format de science-fiction, des objets aériens inconnus, des horoscopes, des pratiques magiques, des pierres et des amulettes miraculeuses, des espérances New-Age etc. peuplent l'horizon religieux. Des importations religieuses provenant de l'Asie orientale et de l'Afrique sont très recherchées, des rituels germaniques ont été à nouveau découverts. Des sorcières et des diables sont conjurés et animent la scène juvénile du rock et du pop.

Ces tendances sont renforcées par les media et commercialisées avec succès. Que des entrepreneurs chrétiens et des maisons d'éditions proche de l'Eglise y participent, est un fait triste à confronter avec le premier commandement de Dieu.

Ce commandement inclut un autre verdict également d'actualité. Il comprend en effet aussi la tentation de l'idolâtrie de soi-même qui, après la chute du péché originel, se présente comme promesse: Vous serez comme Dieu. Ce « être comme Dieu » ne doit pas être confondu avec la thèse que l'homme est une image de Dieu de laquelle l'homme peut dériver sa dignité personnelle. Il est plutôt question de la surestimation de l'homme pour pouvoir se mettre à la place de Dieu et refuser de lui obéir.

Depuis lors, nous rencontrons beaucoup de petits seigneurs, des « superhommes » et des génies autoproclamés qui souffrent d'un « complexe de Dieu » (Horst Eberhard RICHTER) et jouent puissamment aux importants. Nous trouvons parmi eux sûrement non seulement le « petit roi indocile des classes moyennes » qui est touché de sa propre importance jusqu'aux larmes, mais surtout le type de manager puissant, arrogant, indélécat, et qui a désappris à servir.

Une critique exagérée à la paulienne pourrait en outre - en observant le présent - conduire au résultat suivant: Leur Dieu c'est le ventre, Mammon, le sexe, la santé, le sport, la jeunesse, la beauté, bref: Les moyens pour vivre deviennent le but absolu de la vie. Nous sommes exhortés à un style de vie qui prétend que Dieu n'existe pas et que nous pouvons inventer Dieu à notre propre goût.

Ludwig WITTGENSTEIN, l'éminent philosophe, a écrit: « Croire en Dieu, c'est voir que la vie a un sens ». Dieu n'est pas objet de notre projection ou de notre construction, mais il est la base de la vie, la réalité qui précède toute pensée et toute action, et qui les porte.

Cette réalité, appelée royaume de Dieu, n'est cependant pas une donnée politico-économique. Et toute tentative de vouloir créer « le ciel sur la terre », c'est-à-dire au

sens séculaire et autonome, a (d'après à Karl R. POPPER) toujours engendré l'enfer. Les constructions idéologiques athées et les systèmes totalitaires du siècle dernier en ont fourni des preuves suffisantes et évidentes. Les chrétiens conservateurs critiques étaient immunisés contre ces mécanismes et ne voulaient plus hériter de leurs propres substituts.

En ce qui concerne les grandes idéologies autrefois progressistes, le signal de fin d'alerte semble avoir été donné. En dehors de l'islamisme politique et agressif, seul se manifeste l'esprit global de marché, en tant qu'instance d'amélioration du monde. Et cela avec la prétention qu'il n'existe plus aucune vérité générale. Cette logique de marché qui donne l'impression d'être totalitaire se répand en tout coin et a déjà saisi le mode de vie des chrétiens. Chacun devrait satisfaire à son gré ses besoins sensuels et ses besoins de valeurs et essayer son bonheur d'après les coûts et les bénéfices.

La foi moderne dans le progrès, foi aux possibilités techniques des sciences de la nature pour un monde idéal, foi en la maîtrise totale de la nature et de la société, a buté entretemps contre les limites naturelles et morales et semble se dissoudre ici et là.

Mais dans les domaines de la recherche sur les gènes et de la biotechnique, d'importance majeure pour la médecine, l'ancienne foi dans le progrès et dans les miracles technologiques semble revivre, une foi qui établit son « principe d'espoir » sur la dynamique de ce qui est biologiquement percevable et réalisable par la technique médicale, et grâce à laquelle toutes les maladies seraient curables et la longévité serait accrue sans fin. Mais justement ici se pose, avec une nouvelle force, l'ancienne question, à savoir: le réalisable est-il aussi désirable. Ou bien est-il au fond permis de faire tout ce que l'on peut faire? Donc une question éthique qui, avec l'homuncule du Docteur FAUST et avec le monstre artificiel du Docteur FRANKENSTEIN, a atteint un niveau littéraire, marquant de manière émouvante les limites du réalisable et du progrès technique (médical) et cela, par ailleurs, avec plus d'efficacité que les démarcations religieuses d'aujourd'hui sont encore en mesure de le faire.

Le techniquement réalisable, justement là où l'homme lui-même apparaît comme l'être d'une espèce, est-il moralement légitime? N'est-il pas prétentieux de vouloir créer par la technique de gènes un « nouvel homme »? Et de s'y comporter comme maître de la vie et de la mort? Cette question vise l'image normative de l'homme que chacun devrait avoir de lui-même et qui en tant qu'« image chrétienne de l'homme » se trouve reflétée aussi dans la Constitution allemande. Cette question doit être discutée plus largement dans le contexte du cinquième commandement de Dieu.

Le Dieu de l'Alliance qui se révèle aux hommes et les libère est l'unique Seigneur. Ce Dieu est incomparablement plus grand que les nombreux petits hommes qui font l'important sur terre et aussi incomparablement mieux que les vedettes et les idoles de la culture de pop ou que n'importe quel messie politique. La foi en Dieu permet de résister aux dangers de la superstition.

Là où manque la foi en un Seul Dieu, transcendant et souverain, et là où l'on ne croit plus au royaume qu'il a promis, on va essayer de modeler soi-même ses propres dieux et de construire des empires analogues sur terre. Là où manque l'absolue transcendance, on absolutise la vie dans le monde terrestre. Et si on ne croit plus en la vie éternelle après la mort, on aimera goûter sur terre, sans respect, à toutes les possibilités - et on essayera, au moins pour soi-même et aux dépens des autres, d'installer un « ciel sur

terre ». Tout cela est naturellement – et supra-naturellement - condamné à l'échec et entraîne régulièrement des conséquences catastrophiques.

Il est d'autant plus urgent que nous ayons des témoins qui suivent de façon conséquente les Dix Commandements de Dieu, par obéissance volontaire et libre. Bien entendu, une obéissance non pas envers le diktat bruyant des modes, des esprits du temps et du politiquement correct auquel se soumettent trop facilement même les esprits « critiques ». Il s'agit plutôt d'une obéissance qui écoute la voix douce et émouvante de Dieu, qui obéit à sa parole qui est perceptible dans l'Écriture Sainte, dans la tradition chrétienne et, finalement, dans chaque conscience loyale.

C'est souvent un chemin long, raide et fatigant qui mène de l'écoute et de la perception de la parole de Dieu à l'observance pratique de sa volonté. C'est le chemin de la sanctification, de l'épreuve de l'exemple. Il est impossible de réussir à cette épreuve, en vivant tout seul et de façon « autonome ». Même une forme de vie « héroïque » ne suffit pas, même si on en a besoin - surtout à une époque où beaucoup de gens se séparent du Christ et de l'Église pour s'adresser à d'autres dieux et à d'autres instances. Justement à une époque où il n'y a plus rien de sacré en dehors l'individualisme et l'arbitraire subjectif, nous percevons combien nous dépendons du soutien et de la force de Dieu.

DEUXIEME COMMANDEMENT DE DIEU:

TU NE DOIS PAS DESHONORER LE NOM DE DIEU

N'abuse ni de Dieu ni des symboles religieux en les dégradants à des fins publicitaires. Ne parle pas de valeurs suprêmes si tu ne te conformes pas à elles dans ta conduite. Ne cache pas tes intérêts d'affaires derrière de hautes prétentions morales.

La ridiculisation des symboles, des sentiments religieux de teneurs chrétiennes et de traditions ecclésiales a atteint un large niveau primitif dont les effets sont très étendus: le cabaret, les émissions télévisuelles d'entretien, les journaux illustrés et les magazines, la publicité, les beaux-arts et les arts imaginés, y compris le théâtre. Jamais on n'osera tenir des propos aussi malveillants sur les juifs et les musulmans et se permettre de s'étendre de la façon dont on le fait particulièrement sur les catholiques. Les juifs sont placés sous la projection d'un tabou que personne ne peut toucher en Allemagne sans être puni. Et l'offense à la communauté des fidèles islamiques fait l'objet de menaces terroristes fondamentalistes internationales devant lesquelles même le briseur de tabou le plus hardi s'enfuit.

On se demande pourquoi les nouveaux païens ne laissent pas simplement la chrétienté ecclésiale mourir en paix, laquelle après la prétendue « mort de Dieu » devrait tomber en agonie. D'où provient cette méprise sarcastique? Les raisons en sont multiples ; elles reposent avant tout sur l'affaiblissement de l'Église, survenu aussi par son auto-sécularisation. L'Église n'est pas faible parce qu'elle est persécutée par haine, mais elle est si peu respectée parce qu'elle est si faible.

Pour les diffamateurs, Dieu n'est pas une réalité que l'on pourrait offenser. Mais pourquoi, néanmoins, offensent-ils Dieu qui ne doit pas exister? Parce qu'il faut provo-

quer et démoraliser les fidèles. Et parce qu'on sait que les concernés ne peuvent pas répliquer avec les mêmes moyens de diffamation publique. C'est une caractéristique stéréotypée des idéologies totalitaires de diffamer d'abord la religion pour ensuite la persécuter.

Nous sommes, sur un plan moins problématique, en face d'une autre « profanation » du nom divin. On abuse aujourd'hui, de plus en plus, de ce qui est sacré et de ce qui est merveilleux à des fins publicitaires, que ce soit avec une intention ironique ou au sérieux. On ne fait pas de la publicité pour un « produit » religieux déterminé, mais les produits se vendent mieux s'ils se voilent de l'auréole du religieux.

La publicité se sert de symboles religieux et cite des notions de foi en les transposant - visiblement avec succès - à des objets d'usage quotidien : Etre assis dans une voiture de sport promet un « sentiment divin sublime ». Une eau minérale provient de la « fontaine de la vie », un produit cosmétique donne une « nouvelle vie », une eau de rasage s'appelle « éternité », une usine textile « Dogme ». Une société d'assurance rassure : « 43 millions d'hommes croient en nous ». Et une publicité d'automobiles auxquelles des qualités divines sont attribuées pense que « rien n'est impossible ».

Ciel et enfer, anges et diables, rédemption, paradis et vie éternelle sont visiblement des biens sans propriétaire, laissés au libre-service, devenus un héritage chrétien négligé qu'on peut piller sans pudeur. S'y ajoutent les ornements sacerdotaux du personnel ecclésial: religieuses, moines, prêtres dont les costumes obsolètes, doivent maintenant servir de décorations exotiques.

L'emballage religieux ennoblit tout produit, le but profane sanctifie tout instrument religieux, et le culte de la consommation qui fait semblant d'être, est en train de faire main basse sur les religions sans que les institutions chargées des radiodiffusions et des télévisions nationales n'interviennent et sans que les Eglises ne protestent à haute voix.

Les mouvements spirituels qui sont à la recherche du religieux montrent même dans leur abus manipulé, combien l'extraordinaire et le merveilleux qui sauvent, sont désirés. Il serait opportun ici de se poser la question autocritique si le christianisme occidental n'a pas contribué lui-même à affaiblir le sens du respect pour le mystère, la sensibilité pour la fascination du sacré et la force efficace du divin.

Regardons brièvement le domaine de la politique. Depuis que le « paradis d'ouvriers et de paysans » de la DDR (République Démocratique Allemande) qui devrait éveiller la nostalgie quasi religieuse d'un état final parfait, a connu une fin peu glorieuse, on n'a plus beaucoup entendu parler d'abus politique de notions religieuses. Même les ambitions de pouvoir « fondamentalistes » religieuses, qui apparaissent de plus en plus dans les pays islamiques, sont rares ici en Allemagne. C'est plutôt le cas contraire pour la CDU pour laquelle le « C » (chrétien) est plutôt devenu une hypothèque.

Dans la vie des entreprises la foi a aussi diminué pour devenir une affaire privée qu'il est préférable de cacher. Contrairement aux Etats-Unis d'Amérique, les entrepreneurs allemands ont des scrupules à confesser en public leur foi. Mais à telle ou telle occasion on les entend parler de valeurs morales suprêmes. Cela les rend attaquables, car il est rare que la réalité puisse tenir le pas avec les hautes prétentions. Un soupçon d'idéologie - qui est parfois aussi justifié - naît très vite. Car la morale n'a pas pour but de soigner l'image - ou de déguiser des intérêts d'affaire. Il est légitime d'avoir des intérêts finan-

ciers et cela n'a pas besoin de décoration morale ou de surélévation religieuse. Et l'intégrité personnelle n'a pas besoin de se louer elle-même.

TROISIEME COMMANDEMENT DE DIEU:
TU DOIS SANCTIFIER LE JOUR DU SEIGNEUR

Réserve-toi le dimanche comme un temps de récréation, comme un temps d'action de grâce et comme un temps pour la vie en famille. Respecte les demandes religieuses de tes collaborateurs. Tâche de trouver le calme et le recueillement dans l'agitation de la vie quotidienne.

Le commandement de la sanctification du dimanche ne contredit pas la rationalité économique, car même les tendances pures à la richesse illimitée ont besoin de pauses régulières et d'arrêts occasionnels. Ce commandement religieux représente un facteur culturel et légal auquel toute rationalité purement économique est subordonnée. La Loi Fondamentale allemande protège le dimanche ainsi que les jours fériés qui sont reconnus par l'Etat comme des « jours de repos du travail et de l'âme ».

Les entrepreneurs ont besoin d'une manière particulière du « repos du travail et de l'élévation de l'âme ». La plupart des entrepreneurs ne s'asseyent plus aujourd'hui sur le canapé, fumant des cigares et coupant des coupons, mais ils travaillent comme des employés dans des fonctions de direction. Ils travaillent donc, c'est l'essentiel, et ne laissent pas seulement le capital « travailler » pour eux.

Naturellement le capital comme tel ne peut pas travailler, seuls les hommes le peuvent. Bien sûr, déjà dans la caricature du capitaliste et de l'actionnaire qui détachent les coupons, il y a du travail. C'est la connaissance souvent acquise avec peine, la décision risquante, prise à la sueur du front à propos du placement optimal du capital. Ce genre de travail est redouté par ceux qui préfèrent virer leur argent sur un compte ou de le placer sous le matelas.

Dans la « société de loisir », l'entrepreneur est un corps étranger. Son activité fait partie des rares activités qui ne souffrent pas de rationalisation tant que de l'esprit, des idées et des initiatives sont requis - et ne peuvent être remplacés par des automates. Justement pendant le temps de loisir prolongé, souvent rempli d'ennui et d'apathie, l'esprit d'initiative de l'entrepreneur est sollicité.

Il n'est pas permis au véritable entrepreneur d'avoir du temps, le plus souvent il n'a même pas le temps de dépenser le tas d'argent qu'il gagne. L'entrepreneur pur-sang ne peut ni faire halte, ni attendre, mais il doit être actif et occupé, tel que l'image de l'entrepreneur l'exige. Si la paresse doit être l'humus de l'esprit, les entrepreneurs ne sont pas très riches en esprit. Ce n'est pas la paresse qui consiste à ne pas avoir d'idées qui est visée ici, mais simplement la faculté de laisser de temps en temps tout reposer et laisser tout aller, de s'attarder en repos et d'attendre, d'oublier les banalités de la vie quotidienne et d'interrompre la routine. Autrement, comment peut-on avoir une vue

d'ensemble et évaluer le sens et le but de son travail, qui occupe plus de la moitié de la vie de l'entrepreneur, si on ne prend pas régulièrement de la distance par rapport au travail, pour se recueillir et trouver le repos?

C'est à cette fin que le Bon Dieu a créé le Sabbat, en mémoire de son œuvre créatrice. Après avoir créé du néant en six jours le monde et l'homme (une performance créatrice et innovatrice d'entrepreneur par excellence,) il se reposa le septième jour et vit que tout était bon. Si même Dieu a besoin de repos, pourquoi spécifiquement les entrepreneurs sont-ils tellement sans trêve ni repos et ne savent pas comment passer le dimanche? Même le dimanche les entrepreneurs maniaques de travail ne se sentent seulement à l'aise que lorsqu'ils peuvent « entreprendre » quelque chose en « excitation stérile » (TOCQUEVILLE).

Naturellement ce ne sont pas seulement les entrepreneurs qui redoutent secrètement le dimanche. Beaucoup parmi eux ont horreur du repos au cours duquel leur vide spirituel pourrait se révéler - et leur âme comme un pays sec. Peut-être aussi une « peur de païens » est en jeu, celle de se voir saisi par Dieu, de le remercier, de le louer. La fuite dans la distraction, dans le divertissement, dans les sports et dans le bric-à-brac est donc compréhensible. C'est cela que l'on appelle la « vie de famille ». Ou bien l'on a encore le dimanche un peu de chose à « achever », ce que l'on n'a pas pu faire pendant la semaine. Ou bien on se voue au sommeil nécessaire.

Cependant ce n'est pas le sommeil du juste. Car si en se reposant, on prenait le temps de réfléchir sur le sens et le but de son travail et de sa vie, on pourrait peut-être conclure que ce n'est pas tout qui a été bon. Un bilan sans complaisance et sans fard de l'âme et de la conscience pourrait révéler un manque terrifiant de sens, une triste « pauvreté d'âme ». La peur du dimanche est la peur de la vérité.

Mais c'est justement la vérité chrétienne de la résurrection et de la rédemption qui libère l'homme. C'est cette vérité que les chrétiens célèbrent surtout le dimanche. Elle libère l'individu de l'illusion d'être immortel déjà sur terre, elle le libère de l'illusion d'être indispensable dans sa profession. Elle nous libère de l'obsession « du super-homme », celle de vouloir tout faire et tout maîtriser. Elle nous décharge des efforts permanents de rechercher les fautes et les péchés rien que chez les autres.

Le dimanche est « là pour l'homme », pour son hygiène et son alimentation psychiques. Et que l'homme ne vit pas seulement du pain, c'est surtout dans la célébration de la messe ecclésiale qu'il l'apprend. S'il achète de petits pains et des journaux sur le chemin de l'église, cela ne dérange guère le repos de dimanche. C'est d'ailleurs ainsi que l'on peut mieux cultiver une paix dominicale chez soi à la maison, une paix qui nous permet de supporter plus facilement la vie quotidienne.

Le dimanche est le premier jour de la semaine et non pas le week-end. Tandis que les syndicats défendent opiniâtement le week-end sans travail, beaucoup d'entrepreneurs veulent sa « flexibilisation ». Dans cette discussion, le dimanche comme jour de repos qu'il faut sanctifier, est plus ou moins tombé dans l'oubli.

Dans la société de demain, les limites entre le travail et le temps de loisirs vont disparaître de plus en plus. Parce que les deux sont souvent remplis d'ennui et d'apathie, on n'invoque que la « société d'aventures et d'événements » dans laquelle le dimanche cependant se noie. La fuite dans la distraction, le vacarme et le bric-à-brac entraîne

toujours de nouvelles demandes sur le marché des loisirs qui entretemps met en danger le dimanche dans une mesure plus grande que les industries productrices de biens qui doivent s'affirmer dans la compétition internationale. Naturellement la question du travail du dimanche ne peut pas être traitée sous des aspects purement religieux dans une société largement sécularisée et multiconfessionnelle. Un temps de repos et de loisir réitérable, de recueillement spirituel et moral ferait du bien précisément à une société désorientée et qui donne des signes d'une dépression collective comme la société allemande.

Par ailleurs, il y a toujours eu des exceptions relatives au travail du dimanche comme par exemple pour garantir un procédé de fabrication continue dans certaines industries, en outre dans le service de santé publique, dans les transports publics et privés etc. Mais ces exceptions sont menacées de devenir la règle. La question du travail du dimanche devrait être discutée aussi dans le contexte du samedi férié. On peut sauver le dimanche de la « flexibilisation » du temps de travail, seulement si le samedi est à nouveau déclaré jour ouvrable.

QUATRIEME COMMANDEMENT DE DIEU:
TU DOIS HONORER TON PERE ET TA MERE

Occupe-toi de tes pères et de tes mères qui s'engagent pour la prochaine génération et garantissent ainsi l'avenir. Encourage le recrutement de collaborateurs âgés pour l'emploi de même que tu donnes une chance aux jeunes gens.

Ce commandement ne concerne pas seulement le rapport personnel entre les parents et les enfants, mais aussi la justice générale mutuelle entre les générations. Cette justice a été largement rendue invalide par nos systèmes d'Etat social, ce qui a contribué au déclin démographique et social des familles. Malheureusement ce développement a également atteint les entreprises familiales de la classe moyenne, comme par exemple l'artisanat, bien que pour celles-ci la solidarité entre les générations fonctionne encore. Que maintenant, presque partout, les « vieux » doivent travailler plus longtemps pour sauver le système social, cela n'a plus rien à voir avec la vertu personnelle : « honorez la vieillesse ».

« Ce commandement est, en fait, la Magna Charta de la famille » (Joseph Cardinal RATZINGER). La famille comme « cellule reproductrice » est basée sur l'institution du mariage qui est placé sous la protection de Dieu dans le sixième et le neuvième commandements. C'est à quelques tendances inquiétantes - moins de mariages, plus de divorces, moins d'enfants, plus de célibataires avec enfants - que l'on reconnaît combien la situation du mariage et de la famille (cités et protégés au même moment dans la Loi Fondamentale allemande) est aujourd'hui critique. Le pas du mariage à la famille semble être lié à beaucoup de risques et d'« exigences exagérées ».

Il est maintenant très urgent de discuter le problème démographique sous les aspects de la politique de la famille. Le développement catastrophique de la population peut être

interprété aussi comme une conséquence du mépris du mariage et de la famille. Si le pourcentage des jeunes se réduit considérablement et celle des assez vieux s'accroît énormément, il y aura d'importantes répercussions sur le marché de travail, sur la compétition et sur le système social. De plus, nous aurons affaire à des rivalités accrues entre les générations et des conflits de péréquation sociale auxquels nous ne sommes pas préparés.

Beaucoup de fonctions qui relevaient autrefois de la responsabilité de la famille - comme par exemple les soins aux personnes âgées et la garde des enfants - ont été reprises par l'Etat social. A qui doit s'adresser aujourd'hui le Quatrième Commandement de Dieu, qui en est le destinataire ? Les enfants dont le nombre décroît et à qui on impose des charges toujours plus lourdes - ou l'Etat social complètement surchargé qui n'est pas en mesure de décharger les familles?

Karl Otto HONDRICH a renvoyé à une loi oubliée depuis longtemps: « La loi de réciprocité comme étant le régulateur moral le plus profond de la vie sociale ». Toute justice a son origine dans la loi: « A bon chat, bon rat ». Cela signifie pour le contrat des générations qu'il est précédé par la régénération. HONDRICH donne l'explication suivante: « Dans l'alliance des générations il ne suffit pas de rendre à celles dont nous avons reçu, nous devons transmettre. Les écologues ont bien raison: "Nous devons transmettre la terre à nos enfants." Seulement la terre? Cela n'aurait pas de sens, si nous ne transmettions pas notre propre vie? "De même que vous, nos parents nous ont donné la vie, à nous les enfants, de même nous, une fois devenus parents, devons transmettre la vie à nos enfants." Sans cette obligation morale qui précède chaque contrat, il n'y aurait pas de contrat des générations».

Mais cette loi morale a également besoin de justification. Les personnes religieuses peuvent dans ce contexte renvoyer au livre de la Genèse (Gen 1,27ss; 2,18 ; 3,16). Mais il pourrait également paraître plausible aux pragmatiques que du simple fait de notre propre mortalité, nous dépendons de la régénération, donc de l'existence des jeunes qui nous soigneront quand nous serons vieux.

La famille n'a pas seulement une fonction biologique, mais aussi et avant tout une fonction éthique. Elle ne se préoccupe pas seulement de valeurs privées et intimes, mais aussi de valeurs sociales, surtout de l'amour, de la justice, de la liberté responsable: donc des valeurs fondamentales évoquées partout et que l'Etat lui-même ne peut pas produire. Il en résulte l'autonomie légale relative de la famille, son droit propre devant l'Etat.

La destruction de la famille signifierait pour l'Etat, pour la société et l'économie la perte de leur existence éthique. Rien que pour des raisons de conservation de soi, l'économie devrait s'intéresser à la famille. L'expérience nous apprend que les enfants qui jouissent régulièrement des soins et de l'éducation de la famille ont de meilleures chances sociales et professionnelles. Les adultes aussi ont une vie plus saine et plus heureuse quand ils ont bénéficié de soins familiaux. Dans sa longue formulation, le Quatrième Commandement est libellé comme suit: Tu dois honorer le père et la mère afin que tu vives bien et longtemps sur la terre. Ce Commandement est évidemment valable réciproquement ; les enfants bénéficient de ce commandement lorsqu'ils deviennent eux aussi un jour parents - ou deviennent plus vieux. Bien entendu, l'assurance vieillesse a contrecarré cette logique, parce que les enfants payent leurs cotisations non pas pour leurs propres parents, mais pour de tierces personnes souvent sans enfants. Même les parents préoccupés du bien-être de leurs enfants et qui renoncent par conséquent, par-

tiellement ou complètement à une activité professionnelle hors du ménage, ne reçoivent pas de compensation suffisante.

Les politiciens socio-chrétiens des années cinquante pouvaient encore, de bonne foi, être confiants que les gens d'eux-mêmes auraient assez d'enfants (telle l'opinion de Konrad ADENAUER), qui payeraient plus tard, selon le procédé de répartition, les retraites de la vieille génération. Mais le contrat des générations s'est révélé comme une pure fiction, parce qu'on avait établi la facture sans le patron, c'est-à-dire les enfants. On avait négligé d'assurer aussi, d'après le plan SCHREIBER, le risque de pauvreté qui consiste dans le fait d'avoir des enfants.

Pour Wilfrid SCHREIBER, à l'époque Secrétaire Général de l'Association des Entrepreneurs Catholiques (BKU), la réserve de la politique démographique prévalait: pas d'enfants - pas de pension de retraite. En lieu et place, les familles qui avaient beaucoup d'enfants étaient obérées de la charge principale de l'assurance vieillesse, tandis que les couples mariés sans enfants et les célibataires étaient favorisés par la politique sociale. C'est la tâche d'une politique de la famille de revoir cette disparité. Cette politique de la famille, telle que JEAN-PAUL II l'a demandé, doit être au centre de la politique sociale. Néanmoins, les chrétiens doivent être particulièrement attentifs à ce qu'une politique de la famille n'entraîne pas une mise sous tutelle des familles par l'État (Verstaatlichung). Et que par le slogan de la compatibilité de la famille et de la profession, la famille ne soit pas perdante.

C'est certainement une demande justifiée, qui s'adresse aux entrepreneurs, de créer de meilleures conditions économiques et organisationnelles au sujet de la compatibilité. En tout cas, il ne suffit pas de rendre plus attrayante, sous l'aspect financier, la famille comme lieu de travail temporaire. Accorder aux parents des conditions de travail favorables à la famille, des heures de travail avantageuses et des possibilités de travail à temps partiel ainsi que des écoles maternelles au sein de l'entreprise, fait partie du programme entrepreneurial de promotion des familles. Pour éviter des conflits et des luttes de répartition entre les trois générations (les personnes âgées, celles de d'âge moyen et les plus jeunes), il est recommandable de ne discriminer aucune d'elles. La justice des chances comprend ici toutes les générations capables d'accomplir un travail. Et la justice d'accomplir un travail ne se mesure pas seulement aux résultats quantifiables, mais aussi aux expériences humaines et aux qualités morales que l'on retrouve dans une grande mesure chez les pères et les mères.

CINQUIEME COMMANDEMENT DE DIEU:

TU NE DOIS PAS TUER

Veille à ce que les biens et services qui servent la vie soient produits de manière humaine. Respecte la dignité humaine, n'intimide pas tes collaborateurs et évite le "mobbing". Ne détruis pas tes concurrents. Ils sont indispensables pour la concurrence et stimulent ton rendement.

Cette interdiction élémentaire de tuer signifie: « Tu ne dois pas tuer injustement ». Il pourrait sembler une formulation tautologique de dire que tuer un homme injustement est toujours injuste. C'est pourquoi il est nécessaire de décrire les situations et les cas dans lesquels le fait de tuer un homme n'est pas injuste. De telles situations peuvent survenir en cas de défense légitime et de secours dans le danger ainsi qu'en cas de guerres « justifiées ». Ces cas sont cependant soumis à des règles strictes et l'Eglise, dans sa doctrine du *bellum justum*, les a de plus en plus restreints, afin d'éviter, en principe, les guerres et de minimiser la violence. Le pacifisme absolu, comme par exemple l'abolition de la police et de l'armée entraînerait justement l'abandon de ceux qui ont besoin d'aide ou de des faibles, qui alors seraient livrés sans défense à la violence injuste des criminels brutaux et sans égard.

L'interdiction de tuer défend évidemment aux entrepreneurs de prendre part aux activités qui détruisent la vie. Ainsi les incitateurs et les bénéficiaires des guerres, qui font de bonnes affaires avec la fabrication d'armes de destruction (massive) sans y voir un problème moral et juridique, sont en conflit avec ce Commandement. Cependant il est du devoir de la politique d'établir des limites juridiques à la production et au commerce des armes.

Le danger que des entrepreneurs assassinent de leurs propres mains leurs concurrents ou les fassent tuer parce qu'ils leur font obstacle, est très minime et se situe dans le cadre des taux de la criminalité générale, y compris de la pratique de la mafia. Cependant, au sens figuré, il n'est pas rare de voir des tentatives de se débarrasser de concurrents désagréables par une compétition de destruction. Considérés du point de vue de la politique d'ordre et de l'éthique, les concurrents sont néanmoins indispensables pour la concurrence et devraient de par leur existence-même stimuler la performance personnelle. C'est pourquoi la formation de cartels et de monopoles est restreinte par la loi. La concurrence n'est donc pas une guerre pour détruire les concurrents. Même dans le domaine de la mondialisation on a reconnu l'importance de ce Commandement.

Le mépris de la dignité de l'homme est aussi une menace pour l'existence, quand on cherche à se débarrasser de collaborateurs mal vus, en les intimidant, en les menaçant ou en les conduisant dans une situation sans issue. Ces dernières années la concurrence acharnée entre collaborateurs pour s'évincer s'est aggravée considérablement: le "mobbing" par la terreur psychologique qui ne laisse aucune chance à l'adversaire pour se justifier ou pour prouver ses capacités peut apporter « la mort sociale ». Ce chapitre consacré aux conditions indignes de travail de l'homme comprend toujours - en tout cas dans quelques régions du monde - le travail forcé et la manipulation de poison et l'usage de techniques dangereuses pour la vie et dans des conditions de travail non protégées. En somme, la nature et la manière de produire font l'objet de ce Commandement. Ici la protection de l'environnement est abordée, en premier lieu la protection de la population contre des émissions nuisibles à la santé.

Une autre question concerne les biens et les services qui servent la vie, que les entreprises sont appelées à produire et à vendre. Aujourd'hui des scandales de denrées alimentaires semblent être à l'ordre du jour. « La nourriture pourrie à des prix surélevés doit être rejetée » dit le texte d'un chant populaire, joyeux et un peu stupide. La situation est plus grave quant aux stupéfiants et aux drogues qui nuisent à la santé. L'alcool et la nicotine sont des stimulants permis, et c'est avant tout une question de l'usage responsable et du bon dosage, si on nuit à soi-même et aux personnes de son entourage. La responsabilité personnelle des consommateurs nécessite cependant l'éclaircissement et

la réglementation légale, sans pour autant tomber dans l'extrême de la folie moderne de la santé, pour laquelle la santé est le « bien suprême », le *summum bonum*, donc Dieu.

L'avortement massif de notre progéniture constitue un chapitre obscur de notre civilisation. Lorsqu'en Allemagne le pourcentage des jeunes aura été réduit de moitié et que celui des plus âgés aura doublé, plusieurs personnes s'étonneront et constateront: Il nous manque exactement les millions de jeunes gens que nous avons avortés, « contre la loi » mais « exempts de toute punition ». Selon la tradition chrétienne continue et d'après l'enseignement de l'Eglise, l'avortement est « un crime détestable » tel que le Concile Vatican II l'a souligné. Par conséquent, toute discrimination même professionnelle de femmes enceintes est interdite. Il arrive souvent que des mères en grossesse n'ont pas de chances d'obtenir un emploi et plusieurs parmi elles sont même invitées à avorter afin de pouvoir accéder à une position déterminée.

Dans la recherche médicale et dans l'exploitation médicotechnique, la protection nécessaire de la vie laisse aujourd'hui encore à désirer. Les limites du progrès médicotechnique et du pouvoir discrétionnaire de l'homme se situent là où la vie de l'homme, sa dignité et les droits de l'homme sont menacés. Chaque homme, l'enfant à naître aussi, le vieillard comme le malade, a le droit de vivre et un droit à l'intégrité qui ne doivent pas être violés arbitrairement. Ce droit a la priorité devant le droit à la recherche scientifique et à l'exploitation technique des hommes. Et même une priorité devant le droit à l'autodétermination qui n'implique d'aucune manière le fait de se donner la mort mais tout au plus le droit de mourir en toute dignité.

Il y a un conflit entre le droit à la vie et le droit à la recherche scientifique par exemple dans l'ingénierie génétique où déjà, au cours de l'expérimentation scientifique, des techniques inhumaines peuvent être appliquées, sans devoir attendre les conséquences éventuelles. Ici se pose la question principale : dans quelle mesure des interventions dans la nature de l'homme comme créature et image de Dieu sont-elles admises ? L'ingénierie génétique permet de nouvelles combinaisons de gènes et la création de nouveaux êtres. La recherche sur les cellules souches embryonnaires promet des utilisations thérapeutiques énormes, une prolongation de la vie.

Du point de vue de la théologie de la création, les expérimentations au cours desquelles des embryons humains sont tués, violent le Cinquième Commandement de Dieu. Et l'expérimentation avec des cellules embryonnaires, qui vise la culture et le clonage d'hommes « optimisés » est incompatible avec l'inaliénabilité de la dignité personnelle de l'homme. Déjà le diagnostic préimplantatoire (PID) aboutit à une sélection eugénique, à un nouveau racisme qui contredit la dignité de l'homme. Ici sont clairement démontrées les limites de l'engagement de l'entrepreneur.

SIXIEME COMMANDEMENT DE DIEU:
TU NE DOIS PAS COMMETTRE L'ADULTERE

Ne sois « marié » avec une entreprise à tel point que la famille en souffre. Tiens compte de l'obligation de fidélité envers la famille. Sois également conscient de l'obligation de loyauté envers l'entreprise que tu dois servir.

Etre « marié » avec une entreprise représente d'abord un adultère seulement au sens dérivé et analogue. Cependant, la négligence de la vie de mariage et de famille reste pour nos élites d'activités un problème grave qui entraîne la déshumanisation, donc la perte de la fidélité, du point d'appui, du foyer, de la perception de responsabilité, de la capacité d'intuition etc. Au sens concret et rigoureux l'adultère est repris au Neuvième Commandement de Dieu.

On sait bien que beaucoup de politiciens intrigants et de cadres supérieurs ont une vie de mariage et de famille rudimentaire, raison pour laquelle précisément pour ce groupe de personnes, l'adultère, le divorce et le remariage ne sont pas rares. Appartenir à l'« élite », c'est-à-dire, exercer du pouvoir et de l'influence, présuppose l'intégration dans des relations multiples et des loyautés exigeantes. Pour arriver à la tête d'une hiérarchie et pour s'affirmer, il faut de l'engagement permanent et intensif.

Recommander le célibat à des carriéristes professionnels, afin qu'ils puissent se consacrer librement à leurs tâches, est illusoire et même indésirable. Les entrepreneurs, bien qu'ils jouent des « rôles » importants et exercent de nombreuses « fonctions », restent des êtres humains qui ne devraient pas se soustraire à la mission créatrice biblique et aux « penchants naturels », (THOMAS D'AQUIN) s'ils ne renoncent pas au mariage à cause d'une promesse religieuse ou d'autres penchants.

Mais comment peut-on résoudre, dans un sens humain, les conflits de loyauté qui naissent souvent forcément entre la vie familiale et la carrière professionnelle? Celui qui, en cas de doute, se décide uniquement en faveur de la carrière et de la responsabilité professionnelle, doit savoir que c'est aux dépens du mariage et de la vie de famille. Alors il reste du temps pour un « mariage de week-end », peut-être encore pour des vacances communes de la famille. Et celui qui prétend ne pas avoir le temps pour s'occuper aimablement du conjoint (de la conjointe), néglige aussi les enfants et leur éducation. Une vie de famille échouée n'a pas seulement des conséquences nuisibles à la vie sociale, mais aussi des répercussions négatives pour la vie professionnelle personnelle.

Il vaut la peine, pour cette raison seule, de regarder le mariage qui est placé sous la protection du Sixième Commandement de Dieu. Il se laisse brièvement définir comme une institution fondée dans l'ordre du créateur et dans laquelle l'homme et la femme sont liés, l'un à l'autre dans une communauté personnelle d'amour et de vie orientée vers la transmission de la vie. Selon la compréhension chrétienne occidentale, la polygamie, la polyandrie et le « mariage-homo » sont donc exclus.

De plus il s'agit d'une institution qui à la longue ne peut pas reposer sur le sable mouvant de sentiments fugitifs. Le mariage basé seulement sur l'amour érotique se ré-

vèle de plus en plus comme une illusion romantique du XIX^{ème} siècle qui en demande trop aux époux à mesure que leur âge avance. Par ailleurs, l'amour fidèle, confiant et prêt à aider, est plus que du sexe. Les époux ne sont pas seulement là, l'un pour l'autre, mais ils forment une communauté basique de responsabilité, surtout eu égard aux enfants, donc en vue de la nouvelle génération.

L'adultère et le changement de partenaires enfreignent aux sens du mariage et détruisent le fondement de la famille. Rien que pour des raisons d'hygiène, donc pour éviter des maladies transmissibles (qui comme le sida et d'autres fléaux et épidémies avancent aujourd'hui), l'on devrait prendre au sérieux le commandement de la fidélité conjugale. Dans cet esprit, les Dix Commandements de Dieu tirent une leçon aussi des expériences historiques qu'aucune culture ne peut négliger sans être punie.

Cependant, il semble qu'actuellement la « normalité » permissive de la contraception, de l'avortement, de la promiscuité, du divorce et de la sexualisation de la vie publique a engendré une nouvelle « normativité ». Ses fruits pourris et ses conséquences catastrophiques peuvent être reconnus déjà maintenant.

Le droit que les pères et les mères de la Loi Fondamentale (allemande) ont formulé, protège le mariage et la famille de façon particulière, parce qu'il a la priorité du point de vue moral et social. Car l'existence et le bien-être de la société dépendent du mariage et de la famille. Et cela vaut pour toute société capable de subsister dans l'avenir et qui ne peut pas compenser le manque d'enfants par des « importations à bon prix » d'autres pays.

SEPTIEME COMMANDEMENT DE DIEU:

TU NE DOIS PAS VOLER

Respecte la propriété intellectuelle et matérielle des autres. Ne leur conteste pas la possibilité de donner de meilleurs résultats. Ne te laisse pas corrompre par des avantages qui ne sont pas fondés par ton rendement et n'induis pas autrui en tentation. Sois fidèle dans les petites et dans les grandes choses.

« Tu ne dois pas voler » est une confirmation explicite de la propriété et souligne que l'acquisition de propriété, nécessaire pour tout le monde, devrait être réalisée autrement que par le vol. C'est une exigence par ailleurs très actuelle, si l'on considère le nombre important des vols dans les grands magasins, les nombreuses copies frauduleuses et les escroqueries dans les assurances. Mais aussi à l'égard de la corruption croissante qui est avant tout un délit de propriété, le Commandement devient de plus en plus actuel.

C'est une exigence classique de l'enseignement social catholique que le plus grand nombre possible de personnes devrait acquérir la propriété composée non seulement de biens consommables, mais aussi de capital productif et de « capital humain » (éducation et savoir). Le Septième Commandement est encore renforcé par le Dixième Commandement: « Tu ne dois pas convoiter la propriété d'autrui ». Ici la protection de la pro-

priété est considérablement renforcée, en refusant déjà les sentiments et les intentions qui conduisent à une appropriation injuste

La ruine du socialisme réel a clairement et suffisamment confirmé qu'il ne peut pas y avoir une véritable économie de marché sans la propriété privée. En ces temps où des procédés de transformation sont en cours en Europe orientale et où la mondialisation de l'économie de marché progresse, on remarque, en plus de cela, que seules des réglementations de propriété légalement garanties peuvent entraîner une économie productive et dynamique.

Dans la concurrence mondiale, la question urgente est cependant la suivante: un capitalisme libéral sans barrières peut-il s'imposer partout – ou bien une économie de marché subordonnée au social et écologiquement limitée? Et y a-t-il aussi dans notre société des tendances de socialisation hostiles à la propriété? La réponse à cette question dépend définitivement de comment l'on comprend la propriété - et des réglementations correspondantes. Finalement la base de légitimation de toute activité d'entrepreneur dépend étroitement de cette question.

Conception biblique

Commençons avec la conception biblique de ce Commandement. Elle interdit non seulement l'infraction de propriété matérielle de tiers, mais avant tout la privation de liberté ou l'esclavage du prochain. Ici est déjà démontrée la relation étroite entre la liberté personnelle et la propriété. A l'époque primitive biblique la propriété des nomades comprenait surtout le bétail. C'est seulement après la sédentarisation, que le sol devient aussi la propriété des familles ou des clans. Cette propriété créée par la prise de possession du sol et par le travail était perçue comme une preuve de la bénédiction divine. Cependant, dans cette perspective, Dieu, le créateur et donneur du sol, restait aussi le propriétaire originel et le seigneur suzerain par excellence. Cela représentait une garantie forte de la propriété, mais aussi, simultanément, une certaine relativisation du caractère absolu de la propriété privée et de son utilisation arbitraire ou égoïste.

Il n'est donc pas étonnant que les contrastes prononcés entre pauvres et riches apparaissent très problématiques. C'est ainsi que les conflits de propriété, nés de la formation de grandes propriétés foncières, devinrent en même temps des défis religieux. Dans l'ancien Israël il y avait déjà un engagement social juridique de la propriété, comme par exemple la prescription de restituer tous les cinquante ans - le soi-disant « année du jubilé » - au propriétaire originel, la propriété foncière vendue en cas de détresse. Cette loi était cependant rarement respectée.

L'utilisation injuste de la propriété aux dépens des pauvres a été surtout fustigée par la critique sociale des prophètes. On peut bien se souvenir de la critique du Pape PAUL VI au sujet d'une certaine économie de latifundia en Amérique Latine. Dans son encyclique "Populorum progressio" de 1967 ce Pape a considéré comme nécessaires et justifiées l'expropriation et la répartition des grandes propriétés foncières non utilisées, et cela parce qu'il plaidait en faveur de la propriété privée et de son utilisation raisonnable. Mais cela pose comme préalable que la propriété privée ne peut pas être seulement le privilège de quelques-uns, mais doit être accessible à tout le monde, donc doit être largement distribuée.

Comme chacun le sait, le Nouveau Testament n'abolit pas la législation de l'Ancien, mais il la replace en une nouvelle lumière, l'élève à un échelon plus haut. Les paroles radicales de Jésus sur les dangers moraux et religieux de la richesse sont connues, par exemple la sentence: « Il est plus facile à un chameau de passer par le trou d'une aiguille, qu'à un riche d'entrer dans le Royaume de Dieu » (Mt 10,25). Mais nulle part Jésus n'exige l'abolition de l'institution de la propriété privée ou une nouvelle réglementation des conditions relatives à la propriété. Il insiste plutôt auprès des propriétaires, à savoir les « riches », qu'ils ont l'obligation de prendre soin des pauvres. Inversement, le vol et l'avidité comptent parmi les plus graves fautes, comme le souligne surtout PAUL dans la première lettre aux Corinthiens.

Cependant, on peut lire dans les Actes des Apôtres que la « première communauté » de Jérusalem a cherché à réaliser un idéal « communiste ». On y trouve le texte suivant: « Tous les croyants ensemble mettaient tout en commun ; ils vendaient leurs propriétés et leurs biens et en partageaient le prix entre tous selon les besoins de chacun. » (Ac 2, 44ss ; 4, 32-35)

Cette communauté vivait ainsi en une communauté de biens, c'est-à-dire elle ne connaissait pas de propriété privée et formait apparemment « un seul cœur et une seule âme ». Cet idéal d'une suite particulièrement radicale de Jésus n'est compréhensible qu'à partir de l'arrière-fond de l'opinion prédominante à l'époque que le retour du Christ était imminent. Celui qui attend avec impatience la fin du monde présent n'a pas de difficultés à se séparer de sa propriété qu'il éprouve comme charge et n'a pas de difficulté à la donner aux pauvres. Mais si la « parousie » se fait attendre, on se retrouve alors soi-même pauvre et on dépend de l'aide charitable des autres. Cela ne pouvait donc pas être un modèle pour l'Eglise entière et pas du tout pour la société dans son ensemble.

Cependant, l'idéal biblique de pauvreté volontaire a été repris surtout par les communautés monastiques qui pratiquent cet idéal jusqu'à aujourd'hui. Toutefois, ce modèle, fait d'un système économique communiste, peut être efficace seulement au sein de petites communautés religieuses et actives, dont les membres se décident volontairement à le pratiquer. L'Eglise n'a jamais transféré ce modèle à la société comme entité, parce qu'il ne fonctionne pas sans problèmes même au sein de petites communautés religieuses volontaires.

Dans une mesure toujours croissante, l'Eglise a plutôt reconnu que la propriété mise à la disposition des privés est un facteur de réglementation indispensable de la vie économique d'une société. La propriété privée n'a pas été justifiée seulement du fait de devoir prendre en considération l'avidité de l'homme due au péché originel. Et aussi non pas seulement à cause du Septième et du Dixième Commandement. On a plutôt reconnu le sens positif d'ordre de la propriété pour une gestion responsable et libérale de l'économie.

Thomas d'Aquin

Ce n'est certainement pas un hasard que le grand théologien du Moyen-Âge, Thomas d'Aquin, qui comme moine dominicain vivait personnellement selon les principes communistes, a développé une doctrine pour la justification de la propriété privée. Cette doctrine est restée déterminante pour l'enseignement social de l'Eglise - et a eu, par ailleurs, des effets normatifs sur beaucoup de constitutions nationales, aussi sur la Loi

Fondamentale Allemande. Cette doctrine peut être développée, en résumé, selon trois principes échelonnés:

Premier principe: La « destination universelle » des biens de la terre. Il dit que Dieu a créé la terre avec tout ce qui la compose pour tous les hommes et pour toutes les générations, afin qu'ils puissent satisfaire leurs besoins. C'est pourquoi tous les hommes ont un « droit originel à l'utilisation » des biens de cette terre. Cela indique certes la fin fondamentale de toute réglementation de propriété considérée du point de vue de la théologie de la création, mais aucune réglementation concrète de la propriété n'a encore été donnée. Toujours est-il qu'on peut déjà justifier à partir de cela, le droit d'urgence du « larcin » (Mundraub) comme par exemple Joseph Cardinal FRINGS l'a interprété après la seconde guerre mondiale pour les habitants de Cologne, à savoir: pour ne pas mourir de froid en hivers, il leur est permis d'enlever des briquettes des trains de marchandises. Depuis ce temps-là, dans la Rhénanie palatine, cette pratique est dénommée "fringsen" et a été transposée à d'autres biens. Cependant cela ne veut pas dire que de cette manière un modèle de réglementation de répartition de la propriété ait été établi.

Le second principe est ainsi libellé: le principe de la destination universelle ou du bien commun est le mieux servi en pratique et selon l'expérience lorsque chaque individu ou sa famille obtient une part adéquate des biens, c'est-à-dire que chaque individu a le droit à la propriété considérée comme un droit personnel de liberté et de disposition. Dans ce contexte THOMAS D'AQUIN cite trois raisons actuelles jusqu'à aujourd'hui qui prouvent que la propriété privée sert le bien-être commun:

« 1. parce que chacun est plus soucieux de se procurer des biens qui appartiennent à lui seul, que des biens appartenant à tous ou à beaucoup de personnes; ensuite parce que chacun craint le travail, il laisse aux autres ce qui concerne la communauté tel que c'est le cas quand beaucoup de serviteurs travaillent ensemble;

2. parce que les affaires humaines sont mieux administrées si chaque individu porte ses propres soucis pour se procurer des choses quelconque; mais il y aurait du désordre si chacun, sans différence, devait se préoccuper de toute chose possible;

3. parce que de cette manière la constitution paisible de l'homme est mieux soutenue, si chacun est satisfait de ses propres affaires. Voilà pourquoi nous constatons que chez ceux qui possèdent une partie ou une totalité en commun, des conflits éclatent plus souvent. »

Au sujet de ces conflits THOMAS D'AQUIN mentionne les murmures de ceux qui travaillent dur contre les supérieurs, contre les fonctionnaires d'un système collectiviste, lesquels s'accordent une belle journée et s'octroient la majeure partie des profits. Il est bien probable que THOMAS D'AQUIN ait surtout en vue le communisme monastique; en tout cas il a anticipé ici la critique du socialisme réel.

Le troisième principe de l'éthique de propriété de SAINT THOMAS est ainsi libellé: Au sein d'une réglementation de la propriété privée où il s'agit de l'exploitation et l'administration laissées à la responsabilité personnelle, l'utilisation solidaire des revenus est importante. Le premier principe relatif à la détermination universelle est ici est de nouveau évoqué. L'utilisation de la propriété privée est soumise à l'obligation socio-morale

de prélever sur les profits surabondants personnels ce qui est nécessaire pour ceux qui sont en détresse.

Or, cette obligation d'origine morale, c'est-à-dire cette obligation volontaire, est devenue entretemps une obligation contraignante par la loi, par exemple sous la forme de l'impôt progressif sur le revenu et d'autres hypothèques sociales qui pèsent sur le propriétaire. Et cela au sein d'un Etat social séculaire qui ne pouvait plus compter sur la vertu de solidarité de ses citoyens, laquelle vertu s'appuie sur la foi. Cependant, l'Etat social ne peut pas saper son propre fondement générateur de liberté, lorsqu'il fatigue trop la solidarité forcée et exagère l'obligation solidaire de la propriété privée.

Le droit fiscal et la propriété

Il semble qu'à l'heure actuelle le droit de propriété est particulièrement concerné par la politique fiscale. Naturellement, aucun propriétaire n'a jamais payé ses impôts avec joie et volontiers. Le plaisir des contribuables reste limité. L'insistance de Jésus est classique: « Donne à l'empereur ce qui lui est dû, et à Dieu ce qui lui est dû ». Mais qu'est-ce qui est dû à l'Etat, et qu'est-ce qui est dû à la religion - et qu'est-ce qui reste pour le citoyen qui paye ses impôts ? Malheureusement la Bible, elle aussi, ne donne pas de réponse à cette question.

Dans les catéchismes de l'Eglise, la fraude fiscale est qualifiée de péché, bien que seulement de péché « véniel » et non pas de péché mortel. Elle viole le Septième Commandement de Dieu. Mais les Eglises n'ont guère pensé que le commandement « Tu ne dois pas voler » est aussi valable pour l'Etat et l'oblige à de la retenue envers ses citoyens. Néanmoins, SAINT AUGUSTIN a estimé qu'il est possible que les Etats, eux aussi, se développent en des bandes de brigands. Et beaucoup de citoyens ont actuellement le sentiment d'être tombés dans les mains des bandits.

Quant à la politique fiscale, notre Etat cherche cependant à couvrir non seulement ses dépenses nécessaires, mais il a aussi l'ambition de piloter la société. A ce sujet, il ne semble pas remarquer combien il est piloté par la société, c'est-à-dire par des groupes d'intérêt, par des groupes d'électeurs, par les média et les lobbyistes qui avec leurs exigences croissantes envers le « Père Etat » pratiquent leur propre mise sous tutelle. La socialisation de l'Etat est nécessairement suivie de l'étatisation de la société. L'Etat paternel d'assistance publique qui pratique de la redistribution à tout vent, se dévoile comme un Etat autoritaire fiscal et un Etat de taxes autoritaire. Beaucoup de citoyens ne peuvent pas comprendre que leurs hautes espérances placées dans l'Etat ont un prix à payer par eux-mêmes.

Les principes de la justice fiscale comprennent nécessairement le respect de la propriété privée, non pas la convoitise qui depuis toujours a été considérée comme vice et non pas comme vertu. La soi-disant « envie sociale », elle aussi, n'est pas un critère de valeurs éthiques, mais un instrument de manipulation psychologique qui se paye très bien en faveur des partis politiques. Le cliché des riches, de « ceux là-haut » permet de s'apitoyer sur soi-même comme une victime pauvre et sous-privilégiée. Ce schéma pauvre-riche néglige cependant la large classe moyenne située entre les extrêmes en Allemagne et qui constitue la force qui porte l'Etat.

A long terme, Le prélèvement d'impôt ne peut être réduit que si l'on baisse les dépenses au lieu d'accumuler des dettes qui aboutissent à une expropriation des générations futures. Notre Etat constitutionnel doit se rappeler que la liberté concrète plus la sécurité reposent sur la propriété privée et que cette propriété n'oblige pas seulement le propriétaire mais également l'Etat.

Le mépris des principes de l'éthique de la propriété par la législation des impôts et de taxes en vigueur a des conséquences désagréables: moins de liberté personnelle, la responsabilité personnelle insuffisante et le manque de volonté de rendement ; tout cela, constituant des insuffisances que l'Etat ne peut pas compenser. Le lien social de la propriété privée ne doit pas être si fortement amarré au point où il étouffe la formation de propriété privée, l'initiative et la responsabilité personnelles, ce qui correspondrait à la privation de liberté et la mise sous tutelle de la société. La formation insuffisante de propriété privée empêche la naissance d'une société civile responsable. Il est incertain, si malgré tout l'Etat social peut soutenir la garantie des droits collectifs de retraite. La crise de l'Etat social prouve justement la nécessité de création de la propriété privée et de la prévoyance de vieillesse.

Formation de la richesse

La participation du plus grand nombre possible d'hommes à la création de la richesse est une exigence sociale éthique qui est fondée dans l'anthropologie chrétienne. La création de la richesse est finalement une question de la dignité et de la liberté responsable de l'homme. De cela résulte une forte motivation d'associer si possible tous les citoyens à la responsabilité des capacités productrices d'une société, en leur permettant d'acquérir la propriété de terrains, de capital et de travail. Les politiciens, les employeurs et les syndicats devraient s'en souvenir. Il est de leur devoir de créer les conditions pour atteindre ce but. C'est sur cette base que se forme l'image-modèle d'un citoyen majeur qui est simultanément co-constructeur, co-entrepreneur et co-associé responsable.

HUITIEME COMMANDEMENT DE DIEU:

TU NE DOIS PAS PORTER FAUX TEMOIGNAGE CONTRE TON PROCHE

Evite des propos non véridiques sur les collaborateurs, les clients et les concurrents. Ne promets pas plus que tu ne peux tenir. Ne dupe pas par de promesses trompeuses ou par la publicité. Sois crédible

Ce Commandement réclame - comme les autres demandes de Dieu - la vérité. L'homme doit satisfaire à cette demande aussi dans les relations avec ses semblables. Mais qu'est-ce que la vérité? Est-elle ce qui œuvre ou doit-elle œuvrer parce qu'elle est vraie?

En effet, l'on ne peut dénier l'efficacité aux grandes idéologies du siècle passé. Mais d'apprendre seulement de leurs effets catastrophiques qu'il s'est agi d'horribles men-

songes sur la vie, n'immunise pas contre de nouvelles erreurs idéologiques. Celui qui au plus tard en 1989 a abjuré le socialisme quasi-religieux, tend à croire à l'idée erronée que le christianisme aussi, doit abandonner le droit à la vérité. L'anti-idéologie de la gauche-libérale en Europe est justement en train de se dévoiler elle-même comme une idéologie intolérante du relativisme.

L'ancienne question de Pilate nous poursuit toujours, au moins les contemporains attentifs qui sont à la recherche de la vérité. Ils peuvent trouver le dernier fondement de cette vérité en Dieu, en un Dieu aimant qui est la vérité - et en Son Fils devenu homme qui réclame « d'être la voie, la vérité et la vie ».

Mais en quoi le droit à la foi concerne « l'homme d'aujourd'hui » tant vanté ? Dans la philosophie « postmoderne », la question de la vérité est le plus souvent exclue ; elle se consacre notamment aux conceptions individuelles, donc au pluralisme des ambitions et des intérêts. Ce que l'on conçoit comme liberté, est placé, en tout cas, devant la vérité. Ce qui reste de la vérité est tout au plus une forme diminutive de véracité et d'honnêteté subjectives, la multitude scintillante des opinions. Soit. Mais ce que la liberté, la véritable liberté signifie, doit rester *problématique*. Au moins cela. Il arrive souvent que déjà rien que la question au sujet de la vérité soit qualifiée de « fondamentaliste ».

La question du fondement commun et du sens des libertés qui se heurtent mutuellement et la question du fondement des valeurs d'un ordre libéral sont plus que jamais actuelles. Et en Allemagne nous avons même une réponse constitutionnelle obligeante à cette question. C'est l'article de la Loi Fondamentale qui prévoit que la dignité de l'homme est intangible. Elle est revêtue - aussi au sens juridique - d'une « garantie éternelle ». Et avec elle, est mis en valeur un critère de vérité de la morale et du droit, lequel est interculturel et interhistorique et est redevable avant tout des effets de l'histoire du christianisme.

Sinon comment serait possible le dialogue avec l'Islam et avec les autres religions du monde? Comment autrement pourrait réussir un discours sur la vérité qui obligerait tous les hommes, si la valeur fondamentale de la vérité n'était pas valable déjà dans le procédé dialogique? Toute pensée, toute parole et toute action sont soumises depuis longtemps au droit à la vérité de la dignité humaine.

Ainsi sont déjà insinués les trois niveaux qui permettent de décrire les champs d'extension pour trouver la vérité:

1. Nos pensées sont-elles conformes à la réalité?

Si l'on conçoit - avec THOMAS D'AQUIN - la vérité comme conformité ou tout au moins comme approximation de l'objet et de la pensée, de la réalité (extérieure) et de la compréhension intellectuelle (intérieure) de cette réalité, il reste toujours la question: à quelle réalité se réfèrent les dires qui prétendent être vrais? A une réalité donnée que la raison peut saisir et exprimer en paroles - ou bien à une réalité qui doit d'abord être construite en esprit et peut être exprimée en paroles? Ici s'ouvre un large champ pour l'erreur, l'idéologie, l'utopie, la prétention, l'abus de soi-même et les vœux pieux.

2. Nos paroles sont-elles conformes à nos pensées?

Il va de soi que souvent l'on ne peut pas dire et ne veut pas dire tout ce qu'on sait et pense, et cela pour de bonnes raisons. Mais ce que l'on dit doit être véridique ou « sincère », c'est-à-dire correspondre à nos pensées et à notre savoir. Sinon, nous allons sur le terrain du mensonge, de l'échappatoire, de la manipulation et de l'induction en erreur. Et ainsi l'on nous reprochera de ne pas être digne de foi.

3. Nos actions sont-elles en décalage par rapport aux hautes prétentions de nos paroles?

Toutefois on ne peut pas ignorer la différence permanente entre les hautes exigences morales et la réalité déficitaire de nos actions. Chacun doit s'avouer cela avec honte. C'est pourquoi il est mieux de renoncer à des exigences qui s'adressent aux autres, si l'on ne peut pas les remplir soi-même. Sinon, on est exposé au reproche de ne pas être digne de foi et on ne peut plus servir de modèle ni être un éducateur. C'est sans doute aussi la raison de la ruine de l'autorité.

Il arrive souvent que l'on surprenne en train de boire du vin, des personnes présumées antialcooliques qui en public prêchent de l'eau. Il serait mieux de prêcher en public du vin, et de se satisfaire d'eau en privé. Mieux encore de prêcher du vin et de le boire aussi. Car *in vino veritas*, la vérité est dans le vin.

Les relations arbitraires avec la vérité sont moralement suspectes. Le Pape JEAN-PAUL II a placé son message de la « Journée Mondiale de la Paix » du 1er janvier 1980, sous le leitmotiv: « La vérité est la force de la paix ». La non-vérité au contraire est liée à la violence et à la guerre. En visant en particulier le monde de l'économie, le Pape énumère quelques formes du mépris de la vérité : le mensonge au sens propre, les informations abrégées et unilatérales, la propagande des partis, la manipulation des instruments de communication et de l'actualité; de plus, la tendance à discréditer tous les aspects des actions des adversaires, aussi bien les aspects vrais que les aspects bons, et cela d'une manière globale; l'indignation contre seulement quelques destinataires sélectionnés; les suspicions sournoises, le dénigrement systématique de l'adversaire en tant que personne ainsi que de ses intentions et de ses actes; le chantage et l'intimidation.

Dans cet arsenal d'armes pour une fausse gestion d'entreprise et une injuste concurrence, seul le mensonge ne semble plus être tout à fait utile. Dans une société pluraliste et ouverte, les mensonges faciles n'ont pas de longue vie. Ils sont inutiles quand il y a des personnes ou des groupes qui ont un intérêt à les dévoiler à temps ou la possibilité de le faire. En place et lieu du mensonge, on préfère la manipulation qui partage la vérité en deux, la fausse ou la voile.

On peut décrire la manipulation comme une restriction voilée de la vérité et de la liberté qui opère de façon subconsciente, et par laquelle la personne concernée est poussée à une décision ou à une action dont elle ne saisit pas totalement les tenants et aboutissants. Les entrepreneurs appliquent de telles méthodes douteuses, pas toujours consciemment ou de mauvaise foi. Surtout les « charismatiques » parmi eux n'ont pas besoin d'utiliser précisément quelles stratégies manipulatrices. Ils exercent spontanément leur influence captivante et ensorcelante. Les qualités de management et l'art de séduction ne sont pas souvent à séparer.

Le commandement de la vérité ou de la véracité s'éprouve dans la loyauté des contrats, dans la publicité et dans les relations avec les collaborateurs, les fournisseurs et les clients. Les contre-vérités ne s'imposent pas à long terme. En ce qui concerne la publicité, on s'est évidemment accoutumé à ses promesses de bonheur surchargées d'émotion, à son manque de référence au réel et uniquement à sa valeur de divertissement. Parfois l'on aime aussi être trompé et l'on préfère la forme au lieu de la substance. Par contre, en cas d'achat important de biens, on tient à avoir des informations objectives. Et en matière de questions techniques, la vérifiabilité est, en principe, une garantie qui rend difficile la duperie. En Allemagne la publicité des entreprises est déjà soumise à certaines restrictions légales - à la différence de la publicité politique où après le vote tout échange est exclu.

De toute évidence les « propos diffamatoires » sur les collaborateurs ou les concurrents constituent un mal, en particulier quand ils ne sont pas vrais et diffusés en cachette, de telle sorte que les concernés ne peuvent pas se défendre. D'autre part, bien des collaborateurs ne peuvent pas supporter la vérité et la personne qui leur verse du « vin pur » est souvent regardée comme offensante ou tout au moins impolie. Ceci a conduit à des formulations euphémiques dans les rapports sur les collaborateurs – comme c'est usuel dans le langage diplomatique. Cela n'aide pas les personnes concernées, car si elles postulent à un autre poste dans une autre entreprise, le langage codé dans le texte sera rapidement déchiffré. Il serait mieux de leur donner à temps, au sens de la correctio fraterna biblique, des explications réalistes sur leurs compétences et leurs fautes. Afin qu'ils aient la chance de s'améliorer.

A propos d'euphémismes. Dans le jargon des économistes, en général tant réalistes, on voit souvent des efforts de colorer en beau la réalité parfois mauvaise. On ne licencie pas mais on est « envoyé en congé » ou on « allège l'effectif », il n'y a pas de stagnation mais seulement de « croissance zéro ». Celui qui se concentre sur l'« activité-clef » sent souvent l'eau jusqu'au cou. La perte menaçante d'image s'arrête avec la « comptabilité créatrice ». Les formulations du genre devraient détourner l'attention des faits durs et générer un effet calmant. Mais cela n'est justement pas le problème.

NEUVIEME COMMANDEMENT DE DIEU:

TU NE DOIS PAS CONVOITER LA FEMME DE TON PROCHAIN

N'agis jamais simplement par sympathie. Ne promeus pas des collaborateurs pour la seule raison que tu as une préférence personnelle pour eux. N'utilise pas ta position de supérieur hiérarchique pour abuser sexuellement de tes collaborateurs.

Parce que les hommes réussissent surtout dans le monde des entreprises, ces puissants « hommes supermasculins » sont exposés à de maintes tentations d'abuser de leur haute position. En Allemagne, l'exploitation sexuelle de subordonnés n'a pas encore atteint le niveau d'un grand sujet public, mais elle est plutôt devenue l'objet de mauvaises plaisanteries et caricatures. Aux Etats-Unis d'Amérique au contraire, plusieurs managers ont été déjà « mis à la porte » parce qu'ils ne pouvaient pas se maîtriser, et

« le sexe avec des dépendants » continue de passer là-bas pour un tabou absolu. Cette situation est-elle seulement la répercussion de la rigueur des mœurs puritaines protestantes ou seulement une question de goût?

Ceux qui ont le pouvoir financier ou le pouvoir politique – même lorsqu'ils n'ont pas l'air particulièrement attrayant - ont sur beaucoup de gens des effets aphrodisiaques. Munis de l'aphrodisiaque du pouvoir, les patrons deviennent facilement la victime ou l'auteur d'une convoitise qui ne voit dans le vis-à-vis qu'un simple objet: celui de la jouissance sensuelle - ou un objet de calcul pour optimiser ses propres chances de faire carrière. Parfois aussi il se peut que ce soit un symbole de statut social de nouer des relations intimes avec le patron - ou d'avoir une liaison intime avec une belle secrétaire. Ce jeu n'a évidemment rien à faire avec l'amour véritable, et il est plutôt douteux qu'il serve au succès d'une entreprise.

La beauté juvénile et le charme érotique sont loin d'être des critères de qualification pour une profession ou des performances dignes d'être promues. Ils sont des dons reçus sans mérite, mais qui se révèlent très utiles dans la branche publicitaire et dans la branche cinématographique. Mais qu'est-ce qui autorise une personne chargée de prendre des décisions dans l'entreprise, à utiliser son goût esthétique et ses préférences érotiques comme mesure de décisions concernant le personnel, justement là où devraient compter avant tout la compétence technique et l'aptitude professionnelle de performance?

Il y a dans le mélange du pouvoir et du sexe, des relations érotiques et des relations d'affaires, des finalités rationnelles objectives de l'entreprise et du libre-service subjectif et érotique, une tendance nuisible aux affaires et qui oriente fortement vers la corruption. A côté de l'abus de pouvoir évident, il y a le détournement de la justice de chances et de performances qui mérite d'être moralement critiqué. Il y a surtout - dans le contexte de ce commandement- l'excitation de la convoitise sexuelle qui mérite d'être critiquée parce qu'elle met en danger le mariage et la famille.

En Allemagne les mœurs sont devenues entretemps si sauvages que l'on n'est guère en mesure de percevoir le caractère manipulateur de cette « révolution sexuelle » qui détruit la liberté. Ce qui avait été d'abord célébré comme une émancipation, s'est révélé maintenant comme une déchéance sexuelle et fait partie des facteurs de crise de la société et de l'économie et doit être considéré de façon critique comme la décadence de toute une culture.

« Le sexuel n'est pas plus qu'une gorgée d'eau » disait LENIN. La sexualisation générale de la vie publique insinue et renforce la conception selon laquelle la jouissance sexuelle spontanée, libérée de toute norme restrictive, serait une promesse de bonheur durable. On passe sous silence les ennuis de santé, la perte de confiance et de sécurité qui en résultent. Les conséquences négatives pour le mariage et la famille, pour l'aptitude en général à assumer ses responsabilités de façon durable, ne sont pas évoquées. En lieu et place, non seulement les média privés, mais aussi ceux de droit public pour lesquels nous payons de façon contraignante des taxes, transmettent souvent des émissions pornographiques et de contenu pervers, en les qualifiant d'émissions d'art ou d'émissions adaptées aux familles.

Il ne devrait venir à l'esprit d'aucun entrepreneur responsable de financer l'excitation sexuelle artificielle de la population, même pas par la publicité. Et que cherche le sexe

dans la publicité? Malheureusement le sexe est trop souvent dégradé comme un simple instrument de manipulation et utilisé comme un schéma réactionnaire d'excitation, pour séduire des gens déterminés par l'instinct à des décisions d'achat qu'ils regretteront peut-être plus tard - en les analysant au grand jour.

Y-a-t-il encore quelqu'un qui puisse se mettre à l'abri de cette impudeur générale ? Et l'Etat, que fait-il contre cette stupidité publique et l'abêtissement des mœurs? Selon SIGMUND FREUD l'impudeur est un indice infallible de débilité mentale. Par ailleurs, qu'est ce qui se passe avec l'éducation à la sexualité dans les écoles publiques? N'y propage-t-on pas des pratiques sexuelles et des techniques de prévention qui dévalorisent moralement l'amour conjugal et la fidélité? Quelle est la place de la protection des jeunes ici?

Et plus loin, qu'en est-il du divorce qui, au cours du temps, a été de plus en plus facilité? N'est-il pas entretemps tel que les contrats de location et les contrats de travail sont mieux protégés qu'un contrat de mariage où il n'y a pas de protection contre la résiliation? Et qu'en est-il de la reconnaissance de la prostitution comme « une profession normale »? Doit-elle peut-être prochainement aussi être reconnue comme une profession d'apprentissage et d'enseignement? Et les places de travail correspondantes seront-elles peut-être réparties par l'Office du Travail? Les propriétaires de maisons de tolérance seront reconnues comme employeurs, les proxénètes comme entrepreneurs.

Et où en sommes-nous avec la pilule contraceptive qui a déjà réussi à réduire considérablement la nouvelle génération de notre population? Elle facilite l'adultère et protège contre des conséquences « honteuses » du rapport sexuel. Il y a bientôt quarante ans, lorsque PAUL VI a donné une réponse au problème de la contraception « artificielle » dans l'Encyclique *Humanae Vitae* (1968), il a été ridiculisé comme « Pape de la pilule ». Le jubilé serait une bonne occasion pour de nouvelles railleries, si entretemps les railleurs des années 68 n'avaient pas perdu leur sourire.

Car sans « la pilule » et d'autres trucs similaires, sur lesquels également le philosophe socialiste de la « gauche » MAX HORKHEIMER a alerté en vain, la banalisation de la sexualité, son détachement de l'amour, de la fidélité et de la responsabilité n'auraient pas été possibles aussi facilement, l'infécondité, les divorces, les maladies vénériennes et le sida ne se seraient pas répandus de la sorte comme une épidémie. Et aussi la séparation systématique de la sexualité et de la reproduction a contribué à répandre et à revaloriser juridiquement des formes de vie « alternatives ».

PAUL VI ne pouvait guère prévoir comme un prophète les conséquences de tel développement ou les anticiper sous l'aspect de l'éthique sociale responsable, mais son instinct métaphysique, avec lequel il a cherché à percevoir la voix de la nature qui ne se laisse pas mépriser sans punition, était largement supérieur au rationalisme des théologiens moralistes qui donnent le ton, et qui ne connaissent plus que la conscience individuelle comme norme, mais ne connaissent aucune norme objective pour la conscience.

DIXIEME COMMANDEMENT DE DIEU:
TU NE DOIS PAS CONVOITER L'AVOIR DE TON PROCHAIN

Refrène ta convoitise. Maîtrise ton égoïsme. Evite le vice de l'envie et l'avarice. Réjouis-toi que les autres aussi aient du succès.

Ce Commandement renvoie d'abord au Premier Commandement de Dieu, dans lequel la divinisation de « mammon » est rejetée. Notre rapport aux biens matériels, en particulier à l'argent qui, en tant que symbole importe plus qu'un entrepôt de valeurs ou un instrument d'échange, détermine aussi nos rapports à Dieu. Car personne ne peut servir Dieu et en même temps adorer « mammon ». Personne ne peut servir deux seigneurs, dit l'Evangile.

Chacun se trouve ici en face d'une décision grave qui n'admet pas de compromis facile ; en face d'une décision de conscience que nous aimons éviter, parce qu'elle nous désoriente. C'est pourquoi nous avons souvent et à raison, une mauvaise conscience qui ne se laisse pas adoucir par la protestation que nous avons acquiescance notre propriété légitimement et l'avons utilisée raisonnablement. Nous devons nous demander quelle importance existentielle nous concédons aux valeurs matérielles.

Ne sommes-nous pas trop attachés - corps et âme - aux belles choses que nous avons acquises: la voiture, la maison, les sécurités financières, les autres symboles de statut social qui rendent la vie agréable et augmentent la réputation? A ce sujet, on peut se permettre quelques questions de vérification: Sommes-nous encore capables de nous séparer de ces choses? Serions-nous désespérés si nous les perdions? Allons-nous nous en prendre à Dieu si nous devenions subitement pauvres? Alors notre foi vacillerait.

D'autre part: la détresse n'enseigne malheureusement pas seulement à prier, mais aussi à maudire. Nous connaissons aussi l'avidité des indigents et l'envie de ceux qui ne possèdent rien. Il n'y a pas seulement une pauvreté honteuse mais également une pauvreté impudente, surtout celle qui résulte de la paresse. Etre pauvre n'est donc pas forcément une vertu. L'Evangile ne dit pas que la pauvreté matérielle, à elle seule, ouvre l'accès à Dieu et peut garantir son amitié. Inversement, la richesse comme telle n'est pas une honte ; elle est plutôt une question d'attitude intérieure et d'utilisation responsable.

Dans le Dixième Commandement de Dieu, nous sommes mis en garde contre la fascination et la puissance de tentation de la richesse. Si nous nous accrochons trop à notre avoir, il nous dominera lentement. Et de vouloir toujours en avoir davantage devient une manie de laquelle il est difficile de se séparer. Il y a une avidité d'argent qui rend dépendant et qui rend l'homme esclave. Elle agit comme une drogue, comme un aphrodisiaque qui exige un dosage toujours plus élevé. Finalement « mammon » devient le fétiche qui apporte le salut et doit être adoré. Il paraît qu'il y a des gens qui ne peuvent pas supporter qu'ils doivent se séparer de leur avoir au plus tard au moment de leur mort. Ils préféreraient être eux-mêmes leurs propres héritiers, s'il y avait la réincarnation qui leur permettrait de faire revenir l'héritage.

Depuis toujours le chapitre de la cupidité et de l'avidité comprend les paris et la passion de jouer même si l'on réalise seulement des pertes. Le jeu de hasard devient une cupidité, une tentation de toujours défier à nouveau le destin et de toujours risquer des enjeux plus élevés. Parmi les entrepreneurs, il y a aussi de tels joueurs-vabanque (Vabanque-Spieler) qui risquent leur propre existence et mettent en danger l'existence d'autrui. Celui qui cherche ici des exemples peut regarder le destin du « nouveau marché ».

Entretiens le « nouveau marché » a l'air très vieux. Il s'est révélé comme extrêmement susceptible d'être un sujet de manipulations et attirait des gens désireux de faire rapidement fortune. Les sociétés cotées en bourse de ce secteur commercial étaient des partisans enthousiastes de la publicité et déversaient en abondance sur le public étonné, des informations pleines de promesses qui, cependant, contenaient peu d'informations importantes relatives au cours de la bourse mais en lieu et place, un martellement publicitaire. Les participants se sont laissés aveugler par la promesse de hautes espérances de profits et ont été induits en erreur. Ils n'avaient pas eu connaissance des informations vraiment importantes.

Il y a le risque de l'avidité dans la spéculation des actions. Le chatouillement des nerfs devient une mauvaise habitude et a toujours besoin de stimulations plus fortes. Le spéculateur à la bourse peut être comparé à un buveur qui ne peut s'arrêter qu'au moment de l'effondrement. Il est freiné seulement lorsque la belle apparence retombe sur la réalité.

La spéculation des actions est toujours liée à des risques, ce que doivent encore apprendre la plupart des écoliers, des étudiants et des ménagères qui suivent chaque jour le cours de la bourse avec des oreilles rouges. Les écoliers et les étudiants qui désirent devenir subitement riches sans travailler, et qui passent donc des nuits sans sommeil, sont le plus souvent peu motivés à se présenter le matin pour travailler dur. Ils feraient mieux d'investir d'abord dans leur propre capital humain avant d'acquérir le capital d'une entreprise dont ils ne connaissent ni la structure ni la position sur le marché.

On ne peut pas répondre par un simple « oui » ou un simple « non » à la question un peu précaire de savoir si la spéculation en bourse est un péché. La réponse dépend des circonstances, des motifs et des buts, des intentions et des conséquences de ceux qui spéculent à la bourse. Ce qui peut être un péché en pensées, en paroles et en actions remplit les bibliothèques de théologie morale et a jadis aussi rempli les confessionnaux. Mais quel actionnaire aurait l'idée de confesser comme péché son intérêt à des cours montants et aux dividendes?

L'intérêt aux profits n'est-il pas une affaire humaine naturelle, et de plus, n'est-il pas légitime chrétiennement? - comme par exemple l'invitation qu'on doit aimer son prochain autant qu'on s'aime soi-même. Cela suppose exactement l'amour de soi-même comme mesure de l'amour du prochain.

Depuis quelques années s'accroît la critique contre un capitalisme global non maîtrisé, qui est perçu de plus en plus comme un problème et non pas comme un facteur qui résout le problème. Les réserves se font jour surtout là où la capacité de concurrence fait défaut ou là où l'accès aux marchés reste bloqué, donc dans de nombreuses régions du « tiers-monde ». Là où les conditions de politique sociale d'une économie fonctionnelle de marché n'existent pas, là aussi disparaît la compréhension de la légitimité de l'intérêt

personnel qui incite à des rendements dont chacun est bénéficiaire. La productivité de l'économie du marché réside justement dans le fait qu'elle fournit des stimulants matériels à des rendements qui sont en général souhaités et utiles au bien commun.

Dans son ouvrage sur la « prospérité des nations » Adam SMITH, philosophe moraliste, a donné son empreinte à la sentence classique: « Ce n'est pas de la bonne volonté du boucher, du brasseur ou du boulanger que nous attendons ce que nous avons besoin de manger, mais du fait qu'ils défendent leurs propres intérêts. Nous ne nous adressons pas à leur amour d'homme, mais à leur amour propre et nous ne parlons pas de nos besoins, mais de leur avantage »

Par cette conception Adam SMITH est très proche de THOMAS D'AQUIN qui, parmi les trois raisons déjà citées en faveur de la propriété privée, mentionne en premier lieu la suivante: « parce que chacun est plus soucieux de se procurer des biens qui appartiennent à lui seul que des biens appartenant à tous ou à beaucoup de personnes; ensuite parce que chacun craint le travail, il laisse aux autres ce qui concerne la communauté tel que c'est le cas là où beaucoup de serviteurs travaillent ensemble ». C'est donc l'intérêt personnel, la perspective de profits personnels qui stimule les rendements. C'est cela aussi qui explique la productivité insurpassable de l'économie de marché ; c'est-à-dire qu'elle fournit des stimulants matériels au comportement moralement désirable et utile au bien commun. Justement lorsque la propriété privée est soumise à des exigences sociales, donc mise au service du bien commun, on doit la piloter par des stimulants dans cette direction.

A cet effet l'économie de marché a besoin d'un cadre régulateur. Mais aussi surtout parce que la personne moralement correcte ne doit pas être encore le stupide. Et pour que le parasitage de celui qui prend le train en marche ne soit pas rentable.

Nous retenons d'abord que la rentabilité d'une entreprise ne doit pas être mise en doute moralement, car elle est la base de toute activité d'entrepreneur et de la fonctionnalité de l'économie de marché. Quand les managers poursuivent une stratégie du shareholder value afin d'accroître la valeur de marché de l'entreprise c'est souvent par pure nécessité. En outre, cette façon de procéder est encore toujours mieux que lorsque la direction de l'entreprise s'enrichit aux dépens des propriétaires. Cependant, en cas de fusions on a souvent, l'impression pénible que ce sont justement les managers de l'entreprise qui savent le mieux de se tirer d'affaire et se laisser doré le nez.

Mais celui qui se fixe seulement sur le bien-être des actionnaires et n'a en vue que la maximisation future des profits, ignore très facilement qu'à côté du capital qui génère des intérêts, il y a encore des facteurs productifs plus importants dans l'entreprise, à savoir: les ressources humaines sous la forme du travail et du savoir. Sans des collaborateurs motivés par leur performance et bien formés professionnellement, le capital financier, peu importe son volume, n'apporte pas de fruits.

Le shareholder a toujours affaire avec le capital à risque, et pour faire accroître ce capital le risque et la volonté de spéculer augmentent également. Dans ce contexte la notion de « spéculation » a des interprétations multiples. Un spéculateur sans rapport à l'économie réelle et qui comme un hasardeur avide entre en bourse comme dans un salon de jeux, apparaît comme moralement douteux. Par contre, au sens positif, la spéculation signifie tout autant du calcul intelligent, des actions prudentes, une prise en considération des conséquences à moyen et à long termes. Cette attitude suppose cependant

une formation professionnelle élevée en économie et une rationalité froide - et une résistance contre des réactions en chaîne qui éclatent comme une psychose des masses et produisent la peur, l'hystérie et l'euphorie. C'est seulement alors que l'on aura « mérité » une prime de risque.

Les transactions, moralement douteuses, relatives au « nouveau marché » ont conduit à comprendre la nécessité d'améliorer aussi légalement la protection de l'investisseur. Ceux qui rendent des services financiers et les médiateurs ont évidemment besoin de contrôles dans la mesure qu'ils abusent de la confiance placée en eux. Le procédé d'attribution des titres négociables en cas de nouvelles émissions, lui aussi, doit être transparent et les informations données par les banques devront être plus sérieuses, afin d'éviter que la confiance en la bourse comme le « marché des marchés » ne disparaisse pas.

III. VALEURS ET APPLICATIONS

1. Egal et inégal, pauvre et riche

A côté des Dix Commandements de Dieu il y a avant tout la « règle d'or » qui mérite d'être reconnue comme une pure évidence: ce que tu ne veux pas qu'on te fasse, ne le fais pas à autrui ! Celui qui pour cette règle de réciprocité ne veut pas se référer à la révélation de la Sainte Ecriture mais à la philosophie, peut se reporter à « l'impératif catégorique » d'Emmanuel KANT: « Agis de telle sorte que la maxime de ta volonté puisse valoir en tout temps aussi comme le principe d'une législation universelle ».

Comme les Dix commandements de Dieu, cette règle suppose cependant que les hommes dans leur essence (et devant Dieu) sont égaux - et doivent respecter des normes que l'on peut généraliser. Il n'y a pas de morale spécifique pour les « hommes seigneuriaux » (Friedrich NIETZSCHE) qui en vertu de leur pouvoir peuvent se permettre tout, tandis que le « peuple ordinaire » doit se soumettre aux règles qui semblent utiles aux élites.

De par la nature, c'est-à-dire de par la création, les hommes comme créatures de Dieu sont bien égaux dans leur essence ; comme images de Dieu, ils sont surtout égaux quant à leur dignité et leurs droits, mais en réalité ils sont très différents parce qu'ils ont des talents et aptitudes différents et sont originaires de cultures différentes.

De la diversité des hommes, enseignée par la réalité, résulte aussi la distinction entre « pauvre » et « riche ». En ce qui concerne l'aspect matériel de cette distinction, les entrepreneurs sont plutôt comptés parmi les « riches » - ou au moins parmi la classe moyenne. Sous un autre aspect, ils sont plutôt de « pauvres gens », comparés par exemple avec les fonctionnaires protégés par une assurance et les autres travailleurs dont les heures de travail sont exactement limitées. Il serait pharisaïque de mettre globalement les entrepreneurs au même rang avec les « riches » qui selon l'Evangile ont des difficultés à entrer dans le royaume de Dieu. Cependant, un entrepreneur motivé par la foi chrétienne doit se sentir particulièrement interpellé pour entreprendre quelque chose contre la pauvreté et la pénurie.

Dans la tradition chrétienne, les grands contrastes entre pauvres et riches ont été toujours considérés comme problématiques, comme un indice d'injustice et comme un stimulant pour l'avidité et la convoitise. Vu sous cet aspect, est compréhensible un plaidoyer pour une large classe moyenne dans laquelle cependant les vices mentionnés ne meurent pas. Les vices sont perçus et condamnés seulement quand ils concernent les autres.

C'est surtout l'image biblique du « chameau et du trou d'aiguille » qui attire l'attention sur les dangers de la richesse. Elle lie l'entrée dans le royaume de Dieu à des conditions morales déterminées. Les « riches » par exemple, donc ceux qui comptent totalement sur leurs richesses et pensent seulement à leur bien-être personnel, ont de grands problèmes avec le royaume de Dieu. Ce sont surtout les « pauvres » - et cette notion signifie ici ceux qui ont besoin de rédemption - qui sont plus proches de ce royaume.

C'est pourquoi « l'option préférentielle pour les pauvres » est un grand motif pour les chrétiens pour contribuer par la charité, aussi dans le domaine social que politique, à amoindrir la souffrance. Naturellement nous devons admettre que les chrétiens n'ont pas

de brevets spéciaux pour une solution structurelle de la pauvreté et de la misère. Nous n'avons pas non plus de raison de croire qu'on pourrait un jour atteindre une situation sociale qui ne connaisse plus de pauvreté et de manque. Car les formes de pauvreté, et de situations déficitaires changent constamment. Elles se laissent reconnaître actuellement par un manque de sens de vie, un manque d'orientation vers des valeurs qui donnent un sens à la vie.

Cependant, en minimisant la pauvreté, nous ne devons pas aussi idéaliser ceux qui sont matériellement « pauvres ». Parmi les sept vices fondamentaux contre lesquels la tradition chrétienne met en garde, il y a l'avidité et l'excès, mais aussi la paresse et l'envie. Et rien ne dit que ces vices ne se trouvent pas également chez ceux qui sont aujourd'hui qualifiés de pauvres. Les vices mentionnés peuvent être justement souvent une cause et un élément de la pauvreté. En Allemagne, l'envie est souvent confondue avec la justice sociale - et celle-ci à son tour avec l'égalitarisme pur. Cela aboutit à une mentalité de répartition. Si l'on porte à l'extrême l'exemple donné par SAINT MARTIN, son manteau est partagé si souvent que personne ne peut plus s'en revêtir. Il serait mieux d'améliorer les conditions de production de manteaux, donc de bâtir des usines, de créer des possibilités de travail et de rendement et donc de stimuler l'intérêt pour le profit et la performance.

Mais « l'option pour les pauvres » ne peut pas signifier une option pour le socialisme, comme quelques théologiens de la libération l'avaient affirmé. Elle aboutit plutôt à une option d'économie de marché, donc, à un accroissement de la productivité et de la production. La misère des masses dans le « tiers-monde » est certainement aussi due à un manque d'entrepreneurs, tandis que dans les communautés de prospérité occidentales apparaissent d'autres et de nouvelles formes de pauvreté auxquelles les entrepreneurs doivent faire face. Par exemple le manque de morale.

Le mal évident de la corruption dont souffrent les entrepreneurs parce qu'il engendre une perte immense de confiance et de crédibilité, compte actuellement parmi les plus grands défis. Sur ce vaste champ s'effectue aussi la preuve de la validité des Dix Commandements de Dieu, des valeurs et des vertus qui correspondent à ce Commandement.

2. Moyens pour sortir de la corruption

Quelles sont les issues qui s'offrent en matière de corruption? Tout d'abord, les limites d'une éthique de la responsabilité deviennent ici visibles ; une éthique qui ne vise que des conséquences ultérieures et accessoires possibles ou probables, sans pouvoir les apprécier suffisamment. L'évaluation des conséquences souffre du fait qu'elle est orientée vers un avenir mesurable et saisissable qui dépend de beaucoup d'impondérables.

On voit aussi la possibilité limitée d'une éthique de l'institution qui veut créer par un système intelligent d'impulsions (moins par des interdictions légales) un comportement social désirable. Mais un politicien corrompu, un fonctionnaire corrompu ou un chef d'entreprise corrompu se laisse-t-il corrompre par des stimulants pour abandonner la corruption? Il se peut que la « petite réglementation du témoin principal » apparaisse séduisante pour des fonctionnaires corruptibles, leur assure la retraite et contribue à l'éclaircissement, en brisant ci et là le « cartel du silence » et cela par l'auto-dénonciation et par l'accusation d'autrui. Mais il est problématique que cette solution offre suffisamment d'attraits à des fonctionnaires afin qu'ils ne se laissent plus corrompre à l'avenir. En outre, la partie opposée qui corrompt n'a reçu aucune prime de garantie pour ne

plus corrompre à l'avenir. Mais le pragmatisme de stimulation ne semble pas, en général, atteindre les racines religieuses et morales du problème de la corruption.

La corruption ruine l'égalité de chances des acheteurs et des vendeurs sur le marché. Par expérience nous savons que la corruption fleurit surtout là où l'économie de marché et de concurrence ne peut pas se déployer suffisamment et où l'Etat et l'économie entrent dans une liaison très étroite. Si des politiciens ou des fonctionnaires d'Etat ont à donner des avantages compétitifs ou à décider de concessions, de licences, d'autorisations de bâtir, de commandes publiques, ils deviennent très vite des objets désirés ou des sujets désirables de la corruption. Pour cette raison, une scission plus forte de l'économie et de l'Etat pourrait contrecarrer la corruption.

Apporter « plus de lumière » (GOETHE) dans le sombre milieu constitue aussi une exigence de transparence utile qui finalement permet le contrôle. Mais eu égard à la protection des informations, jusqu'à quel point peut-on intervenir dans les droits personnels intimes (par exemple le « droit d'auto-détermination relatif aux renseignements »)? Et qui contrôle les contrôleurs ? Qui contrôle par exemple la Cour Fédérale de Comptes que beaucoup de gens considèrent comme la dernière instance de contrôle?

Reste encore la peine comminatoire supplémentaire. On a demandé aussi un renforcement des peines afin de préserver le système de la ruine. Cela peut contribuer à l'intimidation. Mais le droit criminel se heurte ici à des limites. En premier lieu aux limites du champ national, car il n'est pas encore question de l'internationalisation du droit criminel.

Afin de rester stable, même le meilleur système de droit doit être protégé de ses propres sujets vicieux sous les aspects du droit criminel. Mais le manque croissant de morale personnelle exercée en liberté ne se laisse pas compenser par un surcroît permanent ou un renforcement plus rigoureux des prescriptions légales du droit criminel. C'est ainsi que la liberté comme condition de l'épreuve morale serait de plus en plus rétrécie. Il est manifeste ici que les réformes de structure et du droit ne suffisent en aucun cas pour résoudre les problèmes de la corruption. Même le système le plus beau peut pourrir, si les sujets concrets de ce système n'agissent pas en toute responsabilité morale et avec vertu.

Ce que nous présentons naïvement comme « changement de valeurs » semble aboutir souvent seulement au refoulement des valeurs fondamentales et des vertus. Et cela par une autoréalisation hédoniste qui ne sait plus donner une réponse ingénieuse aux anciennes questions telles que « si tout le monde faisait cela ? » et « où cela mènerait-il ? ».

Les mesures des valeurs transmises ont évidemment considérablement changé. L'amour de l'ordre, la loyauté, la disposition à servir et la diligence professionnelle ont été dégradés comme des « valeurs secondaires » et semblent avoir désormais peu de valeur. Les vertus traditionnelles d'entrepreneur (par exemple du « commerçant chrétien ») ainsi que du fonctionnaire classique en ont souffert. Pendant longtemps il était extrêmement pratique et soulageant de pouvoir s'en tenir à ce que, par expérience et par tradition, « on » pouvait faire ou ne pas faire. Cette éthique culturelle était supportée par un large consensus social de ce qui est évident. Elle était protégée par le contrôle social au sein de communautés ou de groupes transparents. Elle était transmise par l'éducation familiale ou par l'Eglise dès l'enfance.

Le code d'honneur classique des fonctionnaires et des industriels comprenait quelques règles simples mais efficaces, selon lesquelles certaines choses ne sont pas convenables pour un « homme d'honneur ». Cette manière de remplir ses obligations apparaît aujourd'hui comme anachronique et seulement comme objet d'ironie et de satire. La notion d' « honneur » a presque disparu de notre vocabulaire. Et même dans les mots composés « Ehrenschutz » (protection d'honneur) ou « Ehrenamt » (fonction d'honneur) cette notion mène une vie très pauvre.

Au cours du « changement des valeurs », nous avons peut-être trop tôt abandonné la morale professionnelle classique qui reposait sur des obligations. Les individus qui, à l'ère de l'individualisation se fixent de plus en plus sur eux-mêmes et doivent décider en fonction d'une responsabilité personnelle, ne se sentent pas souvent à la hauteur de devoir créer à chaque fois de nouvelles décisions « authentiques ». Ils dépendent - tel qu'il paraît - de plus en plus d'orientations normatives éprouvées et de vertus pratiquées, mais qui ne sont presque plus transmises (ou ne peuvent plus être transmises) par notre éducation familiale, médiatique et politique.

La prise de conscience pour le bien commun la responsabilité pour l'avenir font en général défaut. L'amour de l'ordre, la loyauté et le devoir de remplir ses obligations contractuelles ne sont en aucun cas des « valeurs secondaires » susceptibles d'être remplacées par « l'autoréalisation ». L'éthique de la profession des fonctionnaires et d'autres serviteurs de l'Etat reste indispensable. Les mesures morales comprennent avant tout les valeurs universelles (dont nous parlerons encore) sans lesquelles une vie de liberté ne peut pas réussir. Une éducation adéquate en matière de valeurs et de leur ancrage dans la religion pourrait se révéler indispensable aussi dans la lutte morale contre la corruption.

On sait que la corruption craint le public, elle est considérée comme un mal insidieux, qui comparable aux métastases pénètre tous les domaines économiques et administratifs. La meilleure évidence de son caractère suspect est que la corruption doit se cacher, se camoufler et rester secret. Elle craint surtout d'être tirée à la lumière de la vérité. C'est pourquoi dans les structures publiques, la transparence et le contrôle sont des conditions nécessaires pour découvrir la vérité de la corruption qui est neutralisée au moment où elle devient publique. Dans l'optique chrétienne, il pourrait être vertueux de faire du bien en cachette, parce qu'il ne faut pas s'en vanter. Mais si l'on ne veut pas se vanter d'un don corrupteur, la raison en est que l'on ne peut pas s'en vanter.

Dans le miroir de la vie publique, la problématique de la corruption est souvent largement dramatisée et scandalisée, sans que les raisons de ce malaise soient suffisamment discutées. Cela a pour conséquence une moralisation hors-sujet et qui se limite à accuser. En outre, l'on ignore trop volontiers que les médias et les journalistes sont aussi corruptibles. D'autre part, les médias voient, à raison, dans la révélation des cas de corruption, une mission morale importante. La plupart des cas rendus publics semblent reposer sur des faits avérés, mais il est douteux que dans leur présentation sensationnelle, ils transmettent une image fidèle et compréhensible, puisque les médias de par leur optique critique restent aveuglés, et ne maîtrisent pas souvent les points de vue moraux raffinés. Il est d'autant plus indispensable que, dans la lutte contre la corruption, l'économie et la politique, l'éthique chrétienne, la science sociale et le journalisme travaillent en grande synergie.

3. Valeurs fondamentales et vertus

Même dans le processus du « changement des valeurs », il y a des valeurs fondamentales à validité permanente. Le discours sur le « changement des valeurs » est vite devenu trivial, quand on ne pouvait plus définir clairement les valeurs ou la représentation des valeurs qui changeaient -et qu'on ne pouvait plus évaluer le changement des valeurs. Y-a-t-il une échelle de valeur avec laquelle nous pouvons évaluer le changement des valeurs morales? Elle devrait être une échelle qui elle-même est, dans une certaine mesure, dispensée des changements historiques, universelle et réciproque, afin que l'on puisse juger de manière adéquate des modes de comportement historiques et interculturels.

Dans son encyclique "Pacem in terris" (1963), JEAN XXIII mentionne quatre valeurs fondamentales de la paix: la justice, la vérité, l'amour et la liberté. Ces valeurs nous sont assez connues dès l'enfance, à condition que nous ayons joui d'une bonne éducation. Car une vie familiale prospère et paisible dépend des valeurs et des vertus vécues qui - exercées en pratique - deviennent une « seconde nature ». A tout le moins comme des questions autocritiques, qui aiguïssent la conscience personnelle et qui nous présentent devant les yeux la distance restante entre l'exigence morale et la facticité souvent misérable.

Les valeurs morales fondamentales déploient leur potentiel critique nécessaire quand elles sont présentées sous forme de questions. Une confusion avec « le pouvoir normatif du factuel » n'est plus alors facilement possible. La puissance factuelle du normatif est plutôt défiée par les valeurs mentionnées qui exigent une validité universelle

Ces valeurs fondamentales ne sont pas particulièrement originales. Elles sont un indice pour les Dix Commandements de Dieu et reflètent leur intention. Bien que faussées et amputées par la révolution française, les valeurs fondamentales appartiennent au canon chrétien occidental. Par ailleurs, l'originalité et la créativité sont des qualités rares et souvent utiles, surtout chez les entrepreneurs. Mais sous la forme de principes moraux, elles laissent plutôt conclure à un manque de formation et de caractère.

D'autre part, en renvoyant à HERACLITE ou à DARWIN, on pourrait affirmer ceci du point de vue historico-métaphysique: Rien n'est plus constant que le changement dans lequel tout, les belles valeurs aussi, semble s'écouler. Selon la logique de ce changement des valeurs qui forme la conscience des masses, la « revalorisation de toutes les valeurs » fait partie du jeu normal de ces forces qui veulent maximiser leurs bénéfices individuels: la vérité se change en honnêteté, la justice est dégradée à l'égalité, l'amour s'amointrit au sexe et la liberté est confondue avec l'autoréalisation.

Les quatre valeurs fondamentales classiques commencent par la vérité et font ainsi reconnaître une « hiérarchie des valeurs ». Cependant, le pluralisme actuel admet déjà des conclusions sur le traitement usuel de la question de la vérité. Cette question est aujourd'hui le plus souvent exclue. Les philosophes « postmodernes » ne semblent admettre que des vérités individuelles en tant que des interprétations subjectives. Et ce que signifient la vraie liberté, la justice et l'amour, est plus contestable que jamais. A ce sujet le droit à la vérité n'est pas le résultat, mais la prémisses de toute communication. Comment autrement serait possible un dialogue avec d'autres cultures et avec les grandes religions du monde? Le dilemme d'un dialogue sur les valeurs fondamentales ne semble actuellement guère soluble. On ne peut pas se mettre d'accord avec « les autres » sur les valeurs fondamentales, si cette vérité n'est pas déjà pratiquée dans la

communication. Sans le respect de la substance des valeurs, le dialogue et la coopération, donc la paix entre les cultures, ne semblent guère possibles.

Même si leur contenu est peu clair, les valeurs fondamentales paraissent largement évidentes et trouvent un grand consensus dans notre société. Elles permettent aussi d'évaluer les activités des entrepreneurs. Il n'est certainement pas facile de définir positivement la substance de ces quatre valeurs fondamentales. Une définition est plus facile pour nous si par expérience personnelle et à nos dépens nous apprenons ce qu'est le mensonge, si nous sommes l'objet de mensonge et de fraude. Ou ce que signifie l'injustice si l'on nous exploite. Ou ce que signifie le manque d'amour si l'on nous repousse sans gêne dans un coin. Ou ce que signifie le manque de liberté, si nous n'avons pas le choix ou si l'on ne nous donne aucune chance. Nous sommes toujours confrontés aux expériences de manque de quelque chose.

Cela peut être aussi la raison pour laquelle huit des Dix Commandements de Dieu sont exprimés en formulation négative (« Tu ne dois pas... »), mais deux seulement en formulation positive. Cela correspond aussi à l'ancienne sagesse populaire prononcée par Wilhelm BUSCH: "Das Gute, dieser Satz steht fest, ist stets das Böse, das man läßt" (Le bien, cette phrase est une certitude, est toujours le mal que l'on ne fait pas.). Dans tous les cas, il semble plus facile de s'abstenir du mal ou du mauvais que de faire le bien.

Mais que faut-il comprendre, positivement, par exemple par la vérité ou la véracité, abordée au Huitième Commandement de Dieu ? Pour les entrepreneurs, elle signifie par exemple l'obligation de ne pas produire des emballages truqués, mais de révéler honnêtement les avantages et les limites de leurs produits, de montrer clairement qu'ils sont conscients de la qualité du produit à l'intérieur et à l'extérieur afin de gagner une plus grande crédibilité. La véracité est la condition pour une communication et une coopération réussies avec les collaborateurs et les clients.

Que signifie la justice pour une entreprise? Presque plus personne n'est aujourd'hui en mesure de donner une définition de son contenu. Que veut dire la vertu : « donner à chacun ce qui lui revient » (ULPIAN)? Nulle part l'on ne voit une instance qui, à priori et sans erreur, pourra par exemple déterminer la justice des prix et des salaires. L'étendue de la justice dans les entreprises est notamment déterminée par le rendement, et celui-ci est échangé contre un service réciproquement rendu par voie de négociation et de contrat, et selon l'offre et la demande. L'équité et la loyauté contractuelle sont, dans ce processus, les mesures décisives qui sont souvent négligées.

La troisième valeur fondamentale qui devrait imprégner le comportement au sein de l'entreprise est l'amour en tant que solidarité. Elle est le plus souvent conjurée par les syndicalistes et par les comités d'entreprise, mais souvent comme une solidarité collective qui représente des intérêts et ignore la partie opposée. La solidarité collective entre des entrepreneurs provenant de différentes entreprises semble être, au contraire, une denrée rare. Souvent la solidarité collective est seulement efficace quand on doit ensemble prendre position contre un adversaire, quand des luttes de travail éclatent - et on a subitement le sentiment d'être assis dans la même barque que d'autres personnes concernées.

Les entrepreneurs sont souvent des individualistes qui, à cause de la lutte concurrentielle, ont désappris la solidarité. Cela se passe dans le sens d'une dépolitisation de

l'entreprenariat, laquelle rend difficile pour les questions politiques – comme par exemple la protection de l'environnement - de partir de l'initiative privée et d'affronter les problèmes ensemble afin d'atteindre une efficacité publique.

Au sein de l'entreprise, la solidarité de groupe (par exemple le travail en équipe) est bien une matière importante, mais seulement une demi-matière, sur laquelle l'on ne peut pas fonder une conscience d'identité. Les intérêts de groupes concurrentiels peuvent seulement être intégrés dans un ensemble efficace s'ils peuvent être mis en rapport avec des valeurs et des objectifs communs. Evidemment, les collaborateurs sont particulièrement motivés pour réaliser les valeurs et les objectifs à la formulation desquels ils ont activement coopéré. C'est pourquoi la solidarité et le partenariat font davantage leur preuve dans une entreprise qui fait participer ses collaborateurs à la formation de la volonté de l'entreprise et, si possible, aussi aux profits.

Les entrepreneurs se révèlent comme des modèles exemplaires et sont considérés comme dignes de foi, quand ils ne prêchent pas seulement, mais pratiquent aussi les valeurs fondamentales et les vertus contenues dans les Dix Commandements de Dieu. Et cela d'une manière qui n'a rien de distant, de crispé, et n'a rien de commun avec une étrangeté par rapport au monde du travail et au monde des affaires. En tout et avant tout, il s'agit pour un entrepreneur chrétien de glorifier Dieu. Dans l'esprit des trois premiers Commandements de Dieu cela ne veut pas dire autre chose que de reconnaître Dieu comme le Seigneur par excellence, sans réserve, de se confier à sa souveraineté, de se mettre à sa disposition, de s'abandonner à Lui.

A cet effet, précisément les attitudes fondamentales souvent comptées parmi les « vertus secondaires », sont nécessaires, à savoir l'humilité et la serviabilité, l'obéissance et le sacrifice, la discipline et la pénitence, l'ascèse et le renoncement. Ces vertus semblent devenues entretemps inutiles ; beaucoup de contemporains les regardèrent comme obsolètes, comme des exigences qui prive du temps de loisir. Mais à y voir de près, on réalise combien ils sont et restent indispensables. Et dans quelle mesure l'esprit du temps s'est pris dans ses propres contradictions.

Par exemple l'humilité (Demut). Elle signifie étymologiquement "Dien-Mut" : le courage de servir. En effet, il faut du courage aujourd'hui pour se mettre à la disposition d'une bonne chose. Car à l'ère de l'autonomie et de l'autoréalisation, une telle attitude passe pour anachronique. Mais d'un autre côté, dans une société de service, on aime volontiers être servi et on se plaint du manque de volonté de servir. On entend souvent la plainte : « Aujourd'hui personne ne veut plus servir ». Mais tout le monde aime être servi. Ici comme pour les autres vertus la validité réciproque fait donc défaut. On attend plus des autres que l'on est prêt à donner soi-même. Il en est de même quant au sacrifice: « aucun sacrifice n'est trop grand à mes yeux, quand ce sont les autres qui doivent le faire pour moi. »

Et l'obéissance? Elle se trouve sous le soupçon général de se dresser contre la liberté. Evidemment l'obéissance n'a jamais été sans problèmes, car on peut facilement en abuser. Mais l'expérience religieuse enseigne ceci: C'est précisément dans l'obéissance envers Dieu que se trouve la liberté véritable. Nous dépendons de toute façon de Dieu, le créateur et le rédempteur, parce que nous ne pouvons pas nous créer et nous sauver nous-mêmes et nous ne sommes pas par ailleurs les seigneurs souverains de notre destin. Cette compréhension religieuse et en même temps réaliste est liée à l'expérience que la providence divine est une providence d'amour et que Son règne est un « joug doux ».

Ce règne nous permet d'être libres, de nous libérer, donne à notre liberté de la substance, du sens et une finalité.

Le message chrétien est un message de rédemption et de libération. Mais de quoi? Et pour quelle liberté le Christ nous libère-t-il? Ce n'est pas ces liaisons ennuyeuses dont s'efforce de se libérer ce qu'on appelle aujourd'hui émancipation, laquelle n'entraîne pourtant que des dépendances et des empêtements profonds. La promesse chrétienne de rédemption n'est pas une libération séculaire de contraintes politiques et de détresses économiques. Il s'agit plutôt de la libération du péché et de la dette, de la mort et du démon, de la solitude et du destin aveugle. C'est en cela que consiste la liberté salvatrice des enfants de Dieu. C'est une liberté donnée, redevable à Dieu. Une grâce, un bonheur dont on peut déjà faire l'expérience ici et maintenant.

4. Liberté, péché, responsabilité

L'homme contemporain moderne se prend pour ambitieux quand il est en mesure d'articuler envers d'autres personnes le plus d'exigences possibles et peut les imposer efficacement. Il se prend pour très progressiste, quand il proclame toujours plus et toujours de nouveaux droits qu'il exige des autres, à savoir la soi-disant société. C'est un instrument efficace pour se détourner de ses propres responsabilités. Il est très commode de céder la priorité aux autres quand il s'agit de remplir des obligations et ensuite de les utiliser comme marchepied pour leur emboîter le pas.

Le rappel de la responsabilité personnelle, du devoir de remplir ses obligations et de la possibilité de commettre des fautes - justement aussi envers Dieu - fait partie des sujets prétendument déraisonnables, et qui constituent pour cela des sujets tabous de notre époque qui ne connaît habituellement que des zones sans tabous. Quand il y a encore des reconnaissances de faute, elles sont présentées en public dans des talkshows et sont dirigées de manière agressive contre les fautes présumées des autres. Le sacrement ecclésial discret de la confession n'est presque plus sollicité et il n'est pas rare que les quelques « pauvres pêcheurs » utilisent le confessionnel comme une occasion non pas pour confesser leurs propres péchés mais les péchés des voisins méchants, de leur conjoint et de leurs collègues.

Nous entrons, avec les Dix Commandements de Dieu, dans la sphère des lois morales, dont l'infraction est qualifiée de « péché ». Le péché personnel est aujourd'hui dans une situation difficile. Non pas qu'on pêche moins maintenant que jadis. Mais dans notre présomption d'innocence, nous pensons que ce sont toujours les autres qui ont commis des fautes envers nous. Chacun préfère être parmi les victimes et non pas parmi les coupables. L'avidité et l'envie sont perçues et condamnées comme vices seulement chez les autres. On peut qualifier cela de « projection moralisante ».

Le délire d'innocence moderne n'a pas cessé de raffiner l'art du subterfuge que ce sont les autres qui sont les coupables et il transfère la responsabilité personnelle à des boucs émissaires: sous l'aspect sociologique à des structures sociales, sous l'aspect psychologique à des expériences d'une enfance négative, sous l'aspect biologique à la descendance et à des fautes génétiques. Les marxistes ne voient le mal que dans les structures. L'institution de la propriété privée passe à leurs yeux pour le péché fondamental par excellence, et ils voient dans le capitalisme, le mal à l'œuvre.

Mais la conscience générée par ces transferts, une conscience notoirement bonne et imperfectible, est celle d'une personne sous tutelle qui agit de façon irresponsable. Au contraire, la tradition chrétienne a justement reconnue la culpabilité personnelle comme condition de notre liberté, de notre maturité et de notre indépendance.

Pour l'amour de la liberté personnelle nous devons cultiver à nouveau, la sensibilité pour « le droit d'être pécheur » afin de nous laisser délivrer par une autorité supérieure. C'est ainsi que le personnalisme chrétien pourrait renforcer la cohésion responsable d'une société séculaire individualiste.

La société de réclamations se creuse sa propre tombe si elle ne réussit pas à rappeler les obligations morales, à cultiver les vertus et à élargir le champ des décisions personnelles responsables. Cette thèse a déjà été discutée dans le contexte de la problématique de la corruption, mais elle s'explique surtout par la nécessité de l'ordonnement subsidiaire, même au sein de l'entreprise.

Les crises conjoncturelles actuelles sont les conséquences d'un manque de conviction dans les valeurs morales vécues. La réglementation de la liberté sociale, étatique et économique vit, comme on le sait, de prémisses de valeurs que ni la société, ni l'Etat, ni l'économique, ne peuvent construire, ni garantir par eux-mêmes. En tout cas, les instances politiques n'ont presque jamais été en mesure de déclencher un « retournement spirituel moral ». Et cela, certainement pas avec une secousse, comme un ancien Président de la République Fédérale d'Allemagne l'a demandé une fois. De fausses conceptions de valeur et de fausses espérances ne se laissent pas corriger par des méthodes en saccades ou en zigzag et celles correctes ne se laissent pas implanter d'un seul coup. Les habitudes dégradées, qui se sont entretemps consolidées comme des exigences garanties par la loi, ne peuvent être modifiées que sur une longue période. Et le changement des mentalités, de milieux et de réglementations légales est pareille au travail de SISYPHE ou au moins à ce que MAX WEBER qualifiait de « percer les grosses planches ».

L'appréciation accrue de la liberté personnelle offre de grande chance - et non pas seulement le danger de l'arbitraire et du caprice. La chance d'une utilisation ingénieuse de la liberté résulte de la liaison religieuse avec les valeurs élémentaires des Dix Commandements de Dieu. La valeur unique, la dignité de la personne humaine, est basée sur le fait que l'homme est image et ressemblance d'un Dieu infiniment créateur et il a le devoir de remplir la mission divine qui consiste à organiser la nature et la société de façon responsable.

La responsabilité personnelle des citoyens individuels est cependant paralysée par de nombreuses institutions et des prescriptions de l'Etat. L'initiative personnelle créatrice est remplacée par la passivité, la dépendance et la soumission à l'appareil bureaucratique. Ce qui s'est affaibli, c'est l'aptitude de ne pas demander tout de suite la réglementation et les subventions de l'Etat. La tendance inconsciente d'écarter la responsabilité « vers le haut » doit aussi avoir des conséquences négatives pour l'existence de l'économie de marché qui dépend de la coopération active, orientée vers le rendement, de tout le monde.

Le principe social de la subsidiarité correspond à la valeur fondamentale de la liberté et de la responsabilité personnelles sans lesquelles il est impossible d'agir moralement et de manière efficace. Le principe de subsidiarité règle les compétences de tout acte social de telle manière que la priorité de l'initiative est laissée aux individus et aux groupes

« concernés » qu'il faut aider - tant que possible - à s'aider eux-mêmes. Cette aide est à réaliser par l'entité sociale respectivement plus grande- et seulement en dernier lieu par l'Etat. C'est seulement sur ce chemin du bas vers le haut que la « base » tant conjurée de la société des citoyens est réellement prise au sérieux et aussi obligée.

Quant à la question de savoir, qui au fond se trouve dans l'obligation de garantir la sécurité sociale, la plupart des contemporains pensent d'abord que c'est l'Etat qui en est responsable, cet « Etat Père » mythologique qui doit compenser le manque d'initiative personnelle. Mais qu'il peut être aussi parfois nécessaire que l'Etat omette quelque chose est, surtout en Allemagne, une pensée insolite, cependant conforme au principe de subsidiarité. Peut-être faut-il en Allemagne, de par la tradition d'un Etat autoritaire, que l'initiative vienne « de là-haut », c'est à dire le gouvernement, de sorte qu'avec une pression douce, on tire notre attention sur le fait que nous devons nous déranter pour notre propre liberté et notre responsabilité personnelle et faire moins confiance en une sécurité garantie et ordonnée par l'Etat.

D'après ce principe, une révision de la culture de l'entreprise est également nécessaire. Une politique subsidiaire d'entreprise revient à une réduction des supra-structures centralistes. Plus ces structures sont anonymes et larges, plus elles sont susceptibles d'abus conscients ou d'abus par négligence. La formation de réseaux moins larges et plus flexibles fait partie de la logique de la subsidiarité.

Cela a cependant pour condition que l'individu et le groupe soient prêts à s'aider eux-mêmes et à prendre eux-mêmes leurs responsabilités. Mais combien de responsabilité peut-on exiger de l'individu ou des groupes plus petits? Que peuvent faire l'individu et son groupe et que doit-on exiger d'eux? Pour l'application du principe de subsidiarité, la question de ce que l'on peut exiger est décisive.

Les possibilités de coopération subsidiaire correspondent aux valeurs de liberté et d'auto-développement très appréciées dans le soi-disant processus du « changement des valeurs », si elles ne sont pas accompagnées d'obligations « déraisonnables ». Parmi les valeurs fondamentales mentionnées, la liberté est certainement la plus importante, mais elle est aussi la plus difficile. On vise ici une double liberté: la liberté de l'entreprise et la liberté qui produit dans l'entreprise des résultats efficaces.

Comme nous l'avons vu, la liberté de l'entreprise est très restreinte de facto par des interdépendances et aussi par des réglementations de l'Etat ainsi que par des processus de concentration pour le contrôle du marché. La marge de liberté de l'entreprise et donc le champ d'épreuve morale sont très étroits. Cependant, sans la liberté, il n'a pratiquement pas de morale. La morale suppose la liberté, évidemment non pas une liberté au sens de laisser-faire ou de l'arbitraire subjectif, mais une liberté liée à des valeurs fondamentales déterminées et liée au principe de responsabilité.

Le premier commandement de l'entrepreneur est de conserver pour lui-même et pour les autres la marge de liberté nécessaire ou de lutter pour sa conservation. Justement à cause de la responsabilité par exemple dans le domaine de de l'octroi d'emploi ou de la protection de l'environnement, les entreprises sont obligées de déployer des initiatives libres. Elles ne devraient pas attendre jusqu'à ce que l'Etat leur commande par la loi ce qu'elles-mêmes ont négligé de faire dans le domaine de l'initiative libre et solidaire et auquel elles se sont obligées.

De telles initiatives qui rendent superflues les interventions légales de l'Etat ou aident tout au moins à les structurer raisonnablement, existent déjà dans certaines branches de l'industrie. La liberté de l'entrepreneur ne peut être durablement assurée que si elle se limite et se contrôle elle-même.

La liberté, comme aussi les autres valeurs fondamentales, que l'entrepreneur réclame pour lui-même ne peuvent pas être limitées à sa seule personne. La liberté doit caractériser aussi le style et la structure de toute l'entreprise, et cela entièrement dans le sens de prise de décisions subsidiaires qui libèrent et stimulent l'initiative et la coresponsabilité des collaborateurs.

Un climat d'entreprise qui se distingue par la véracité, la solidarité et la justice, ne laisse pas naître le soupçon de l'arbitraire de l'entrepreneur. Le quasi auto-développement entrepreneurial des collaborateurs n'est cependant pas possible sans la volonté accrue de coresponsabilité. Celle-ci à son tour doit être liée aux risques de l'entreprise, ce qui serait garanti avec efficacité par la coparticipation au capital ou aux revenus du capital.

5. Délibérations complexes

Agir d'après les Dix Commandements de Dieu, d'après les vertus et les valeurs fondamentales, a des effets qui construisent et renforcent la confiance, à condition qu'une telle conduite soit en accord avec les qualités de direction et les compétences professionnelles entrepreneuriales nécessaires. Cependant, il n'y a pas de solutions sans conflits pour les décisions entrepreneuriales. Il faut se décider souvent en faveur du « moindre mal » respectif. Une bonne disposition d'esprit ne suffit pas. Il faut plutôt prendre en considération les conséquences collatérales et ultérieures d'une action, bien qu'il soit difficile de les évaluer. Il importe donc de lier les pensées, les vertus et les actions morales à une éthique de responsabilité orientée vers l'avenir.

La situation concrète de l'entrepreneur qui prend des décisions est une situation où il est confronté à des questions compliquées de délibération. Elle n'est pas une situation où il s'agit de remplir des exigences optimales. On ne peut pas simultanément aspirer et même réaliser tous les objectifs possibles visés, mais il faut sélectionner d'après les priorités. C'est pour cette raison que les évaluations simplificatrices sont interdites, en tant qu'elles visent seulement un objectif moral et ignorent à ce sujet les conditions de la réalité concrète tout simplement. Les exigences qui visent un seul but moral, et se polarisent sur un sujet isolé - comme maintes personnes concernées en ont l'habitude-, sont aussi défendues.

Les objectifs désirables comme une meilleure protection de l'environnement, un taux d'emploi élevé, l'augmentation du taux de salaire et une meilleure rentabilité ne peuvent presque pas être réussis d'un seul coup. Ces objectifs peuvent bien se concurrencer et provoquer des conflits, de sorte que la décision de l'entrepreneur se trouve souvent en face d'un dilemme. La situation s'aggrave quand il faut tenir compte également des conséquences collatérales possibles et des conséquences ultérieures probables au moment où l'on prend la décision de poser ou de ne pas poser l'acte. Cela entraîne la distinction usuelle depuis MAX WEBER entre l'éthique de responsabilité (Werantwortungsethik) et l'éthique de l'intention (Gesinnungsethik).

Chacun peut faire l'expérience qu'il commence quelque chose avec la meilleure intention et de bonne foi, mais que c'est le contraire du résultat souhaité qui en résulte. Parmi de tels effets collatéraux non envisagés compte en premier lieu la pollution de l'environnement. On ne peut pas soupçonner un utilisateur d'une voiture ou d'un chauffage à huile de la volonté méchante de polluer l'environnement. Il en est de même des adversaires de l'énergie atomique qui ne veulent pas renoncer à la combustion de charbon et d'huile - et provoquent ainsi probablement de plus grands dommages pour l'environnement.

Inversement, il faut considérer que des hommes avec des intentions douteuses provoquent des effets positifs sans le vouloir. Si par exemple une personne assez rusée cherche à éliminer ses concurrents, cela pourrait stimuler mutuellement les performances qui finalement sont au profit de tous.

Mais cela ne justifie pas la phrase que le but sanctifie les moyens comme si seulement le succès comptait et que le choix des moyens n'importait pas. Cela corromprait toute morale. Il importe plutôt de lier la conscience morale à une éthique de responsabilité qui tient également compte des conséquences. A cet effet il faut des normes et des mesures morales susceptibles de consensus, avec lesquelles on peut mesurer et évaluer les moyens et les buts, les modes de pensées et les conséquences responsables de toute action. Dans cet ordre d'idée, il est naturellement aisé de renvoyer aux valeurs fondamentales des Dix Commandements de Dieu.

6. Entre coûts et bénéfices

Les normes morales et l'agir moral correspondant perdent leur force et leur validité lorsqu'ils ne sont pas ancrés dans la religion. L'Evangile nous rappelle que nous ne devons pas mettre notre confiance dans les choses mais en Dieu pour ne pas manquer le but de notre vie. Les choses ne sont que les moyens au service du but. Concevoir notre vie et notre travail comme un service divin signifie: écouter la volonté de Dieu, laisser survenir Sa volonté. Lui qui nous a créés et sauvés doit finalement savoir mieux que nous ce qui est bon pour nous. C'est à lui que nous devons tout, ce que nous sommes et ce que nous avons. Glorifier Dieu, donc Le reconnaître comme notre Seigneur, nous enseigne aussi comment nous devons traiter les choses extérieures de la vie.

Dieu est et reste le propriétaire originelle de toute la création, aussi de celle que nous avons transformée et nous nous sommes appropriée par notre travail. Au fond nous ne sommes que des administrateurs qui devons rendre compte. Celui qui croit fermement en Dieu et ne met pas sa confiance dans d'autres sécurités, n'a au fond rien à perdre, mais seulement à gagner. Il peut calmement et avec confiance remplir ses tâches dans le monde. Et cela aussi à l'aide de moyens financiers et du capital.

On trouve dans l'Evangile quelques endroits qui peuvent être interprétés en faveur des entrepreneurs, comme par exemple la parabole des talents qu'il ne faut pas enterrer mais faire fructifier : une analogie à l'efficacité économique qui cependant ne vise pas un capitalisme salutaire grâce auquel le royaume de Dieu se laisse conquérir. D'autre part, certains endroits de la Bible sont importants, lesquels critiquent le mélange complet du service divin et de l'économie de marché. Comme par exemple, l'histoire dramatique des négociants et des changeurs d'argent que Jésus a chassés du temple avec le fouet: « Ne faites pas de la maison de mon Père un marché. » (Jean 2,16).

Au sujet du « bénéfice » économique de la religion et de la morale, le moraliste de renom Arthur F. UTZ a dit: « A la longue l'économie ne peut que bénéficier de la religion, parce que la religion encourage une attitude qui contribue à la paix et à la justice sociale, dont font partie aussi la loyauté contractuelle et la probité dans la gestion de l'entreprise et dans les tâches assumées. »

Cependant, l'éthique de l'entreprise ne peut pas être au service de la justification idéologique des intérêts particuliers et ne peut pas être instrumentalisée pour les propres espérances de profit. Une morale qui ne calcule que le succès personnel reste close dans l'utilitarisme et n'est pas crédible. A la longue il serait cependant frustrant et fatal que l'on récolte du comportement moral plus de punition que de rémunération. Mais il y a des situations dans lesquelles des actions bien intentées et responsables sont payées cher. N'est-on pas quelques fois le stupide quand on se comporte de manière plus honnête que les autres? Ne serait-il pas mieux de donner la priorité à la concurrence plutôt qu'à la morale?

Dans ce contexte il serait nécessaire d'organiser le dialogue, le consensus et des accords au sein et entre les entreprises entre lesquelles les consultations et la formation de cartels sont du reste mal vues. De nouvelles règles de standardisation et de normalisation sont justement indispensables dans les domaines éthiques sensibles de l'emploi et de la protection de l'environnement.

Cependant, les bonnes activités d'un entrepreneur ont aussi besoin de la reconnaissance et la récompense publiques par un comportement critique des consommateurs, des clients et des collaborateurs, et en dernier lieu aussi de l'Etat. L'infraction effective ou supposée des règles morales n'est pas seulement regardée de façon critique par les organes légaux de l'Etat, mais elle est aussi soumise à un contrôle social très sévère exercé par les médias. Et les entrepreneurs sont parfois mis au pilori public sans merci. Cette attitude devrait être aussi moralement proscrite.

Le comportement concret des entreprises dépend essentiellement des exigences éthiques de la population. Entretemps beaucoup d'entreprises propagent dans leur publicité que leurs produits sont particulièrement sains, ont été produits en ménageant l'environnement et sont consommables ou aussi qu'elles produisent « seulement en Allemagne » et qu'elles ne licencient pas leurs travailleurs.

Aussi douteuse qu'une telle « publicité morale » peut paraître, elle manifeste qu'une activité commerciale au départ déficitaire, peut se révéler plus tard comme un bénéfice. Entretemps il y a déjà des entrepreneurs qui flairent qu'il y a de bonnes affaires rentables dans une moralité exagérée et exposée.

Afin de maintenir leur liberté de décision, les entrepreneurs, de par leur propre initiative et solidairement, devraient se mettre d'accord sur des critères éthiques communs qui anticipent les réglementations légales décrétées par l'Etat. L'entrepreneur devient un fonctionnaire lorsqu'il suit seulement une « morale » dictée par la loi et qui ne provient plus de l'initiative personnelle.

Il s'est avéré que dans le monde des affaires aussi, nous devons redécouvrir la morale professionnelle classique orientée vers les Dix Commandements de Dieu. Et ce qui importe, ce sont les vertus éprouvées apprises en famille et les valeurs ancrées dans la religion sans lesquelles aussi, à la longue, le système le plus efficace se corrompt.

On ne peut pas toujours recevoir la morale à titre gratuit. Elle coûte souvent le dépassement de soi, le temps, parfois aussi de l'argent. Elle est un indice de souveraineté et de courage et elle met en relief la crédibilité de l'entreprise. Il y a beaucoup d'arguments en faveur de l'idée que la morale engendre la confiance, et la confiance est indispensable pour le succès. L'investissement dans le capital de confiance d'une entreprise est rémunéré à long terme et en permanence par le succès économique et financier de cette entreprise.

Ce ne sont pas seulement les entrepreneurs qui agissent avec une conscience chrétienne qui doivent espérer que les bonnes œuvres qu'ils accomplissent au service de Dieu et du prochain sont non seulement « en soi » pleines de sens, mais encore « se paient » aussi tôt ou tard. Alors l'idée que chacun devra un jour rendre compte de ses actions et de ses omissions perdra son horreur et sera une promesse joyeuse.